



Procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2009

QUESTIONS ORALES.

P. 3

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

1 - Personnel Communal – Transformations de postes – Mesures Diverses. P. 14

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Entretien ménager, entretien industriel et nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments communaux – Lot °3 nettoyage des surfaces vitrées – Autorisation donnée au maire de signer un avenant de transfert. P. 14

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Acquisition et entretien des copieurs pour les services de la Ville – Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés correspondants. P. 15

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Gestion des abonnements à des journaux, revues et périodiques papiers ou électroniques pour les services de la Ville - Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés correspondants. P. 15

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Travaux d'impression, de façonnage et livraison de documents municipaux autres que le magazine d'information BBI – Autorisation donné au Maire de signer les marchés correspondants. P. 15

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Enlèvement des déchets ménagers du centre de vacances de Benais – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement (S.M.I.P.E.) du Val d'Anjou. P. 16

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Travaux de maçonnerie – Travaux de peinture – Marchés attribués par voie d'appel d'offres ouvert – Autorisation. P. 17

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Marché de réaménagement de la cuisine et de la réserve de la crèche Crestey - Avenant n°1 – Autorisation. P. 19

COMMISSION DES FINANCES

9 - Convention de Service Comptable et Financier – développement du partenariat avec le Trésor public – Autorisation au Maire de signer la convention de mise à disposition du logiciel SALSA (système d'analyse logicielle des subventions aux associations). P. 18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

10 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Ilot D2 – Acquisition en VEFA de 52 logements par la S.A. d'HLM OSICA – Modification des conditions de la Garantie des emprunts délibérée le 12 juillet 2007 – Droits de réservation – Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. P. 19

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Ilot B2c – Acquisition en VEFA de 28 logements par la S.A. d'HLM OSICA – Garantie des emprunts – Droits de réservation – Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. P. 20

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance – Convention d'attribution de subvention – Autorisation de signature. P. 20

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

13 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'école de l'élémentaire Maître Jacques. P. 22

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Dispositif d'Accompagnement Social lié au Logement (ASL) – Convention de financement avec le Conseil général – Autorisation de signature. P. 23

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Convention d'objectifs et convention de mise à disposition d'installations sportives avec le Tennis Club de Boulogne-Billancourt – Autorisation donnée au Maire pour signer les documents correspondants. P. 24

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Athlétique Club de Boulogne Billancourt– Attribution

d'une subvention exceptionnelle pour un chantier d'insertion.
P. 30

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Site classé du Parc de Boulogne Edmond de Rothschild – Lancement du schéma directeur d'aménagement pour l'ensemble du site classé – Demande de financement des études.
P. 30

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

18 - ZAC Seguin Rives de Seine : convention entre la Communauté d'Agglomération Arc de Seine, la Ville de Boulogne-Billancourt, l'association ART3000 et la SAEM Val de Seine Aménagement pour l'étude de la réalisation d'un équipement dédié aux arts numériques sur l'île Seguin. Autorisation donnée au Maire pour signer la convention et solliciter les subventions au titre des études.
P. 33

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Bibliothèques municipales – Marché de fourniture de livres pour l'ensemble des services de la Ville - Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant de transfert.
P. 40

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Musée des années 30 – Autorisation donnée au Maire pour signer un marché avec la société Concept Frenoy Design – Comité Départemental du Tourisme des Hauts-de-Seine – Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant à la convention.
P. 41

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Conservatoire à Rayonnement Régional – Convention de partenariat avec le collège de musique d'Osaka – Autorisation.
P. 41

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Fonds d'Aménagement Urbain – Autorisation donnée au Maire pour solliciter les subventions auprès du Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain pour les années de gestion 2008-2009 – Approbation de la liste des opérations de logements locatifs sociaux présentée au Fonds d'Aménagement Urbain.
P. 42

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

23 - Occupation du réseau d'assainissement départemental par la fibre optique communale – Autorisation donnée au Maire pour signer les documents correspondants.
P. 43

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

12 NOVEMBRE ET 10 DÉCEMBRE À 19 HEURES.

L'an deux mille neuf à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante deux pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 16 septembre 2009.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 52

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, M. Thierry Solère, Premier Maire-Adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, MM. Louap, Mougin, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, MM. Coquebert de Neuville, Amar, Sebbag, Mmes Fathallah, Montiés, M. Fournier, Mme De Rose, Maires-Adjoints, M. Gallant, Mmes de Beauval, Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, M. Papillon, Mme Kamatari, M. Bacchetta, Mme De Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vetillart, M. Barbot, Melle Sicard, M. Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, M. Cohen, Mmes Pineau, Bauche, M. Askinazi, Mme Klein, M Tellini, Mmes Laureau, Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

EXCUSES REPRESENTES : 5

M. Fourcade qui a donné procuration à M. Cohen
M. Vincent qui a donné procuration à Melle Cardetas
Melle Cardetas qui a donné procuration à Mme Laureau jusqu'à 19 heures 40
Mme Dubost qui a donné procuration à Mme Belliard à partir de 21 heures 20
Mme Bruneau qui a donné procuration à M. Mougin à partir de 22 heures 15

Mademoiselle Lavarde a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 9 JUILLET.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

M. Baguet.

- Avant de commencer les questions, je vais vous donner des nouvelles de Pascal Guéant, notre directeur général des services. Il a été opéré la semaine dernière, il est rentré chez lui samedi. Il récupère doucement. Tout va bien.

Je vous en ai informé par mail, mais je vous rappelle que j'ai nommé Didier Jacques comme directeur général des services par intérim. J'en profite pour présenter à ses côtés Patrice Bécu, qui nous a rejoints le 15 septembre ; il

est directeur Général Adjoint chargé de l'aménagement du territoire, des grands projets et de l'urbanisme. Nous avons maintenant nos trois DGA avec Catherine Defoligny. Notre organigramme se remplit, nous sommes maintenant opérationnels. Nous attendons avec impatience le retour de Pascal Guéant pour avoir une direction générale parfaitement complète.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Monsieur le Maire,

Nous avons été saisis par des riverains de la rue Yves Kermen qui se plaignent des nuisances qu'ils ont à subir en raison des travaux quasi permanents dans le quartier. Ces nuisances ne sont pas nouvelles. En effet, j'avais déjà posé une question sur le même sujet en décembre 2007.

Pendant cet été, des travaux ont été réalisés sur les trottoirs allant de la place Jules Guesde jusqu'au niveau du n° 34 de la rue Yves Kermen (pour y faire passer, paraît-il, des câbles électriques qui avaient été oubliés). Depuis maintenant plus d'un mois, les riverains attendent que les services municipaux remettent en place l'asphalte du trottoir, parceque cela représente des risques d'accidents lors de leurs déplacements et plus largement ceux des Boulonnais.

Il y a plusieurs chantiers rue Yves-Kermen. Par ailleurs, juste à proximité de la rue Yves-Kermen, de grands travaux dits de "réfection totale" ont lieu rue Nationale (à partir de la place Jules-Guesde et jusqu'au niveau de la Seine). Sur un panneau d'information, il est indiqué que les travaux ont commencé début juillet 2009 et qu'ils vont durer "approximativement trois mois". Or, nous sommes déjà fin septembre et vu l'état des travaux, on peut déduire qu'ils sont loin d'être finis pour cette année !

Quelles sont, Monsieur le Maire, les différentes opérations en cours dans cette partie de la Ville et pouvez-vous préciser aux habitants un calendrier de réalisation de ces aménagements ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MADAME FATHALLAH A LA QUESTION ORALE DE MADAME VOUETTE

Ma chère Collègue,

Vous avez bien voulu me faire part des doléances des riverains de la rue Yves-Kermen qui s'interrogent sur l'ampleur des divers travaux qui se sont déroulés au cours des mois d'été dans leur quartier.

Votre intervention revêt plusieurs aspects qui ont trait à l'aménagement de l'espace public.

En premier lieu, les travaux réalisés dans nos rues ne

sont pas tous des chantiers municipaux. Les concessionnaires interviennent quotidiennement pour des renforcements de réseaux, mais aussi pour assurer des branchements, soit pour des particuliers (boulangerie par exemple) ou de nouveaux immeubles. Soumis néanmoins à autorisation municipale, les concessionnaires ont également en charge la remise en état des revêtements de surface.

Pour répondre précisément à votre intervention sur ce sujet, je vous signale qu'il ne s'agissait nullement de câbles électriques oubliés, mais de l'alimentation de l'immeuble en construction situé à l'angle de la rue du Point-du-Jour et de la place Jules Guesde. Après maints rappels, les réfections des trottoirs ont été réalisées le 18 septembre dernier.

Vous m'interrogez également sur la réfection totale de la rue Nationale dans sa partie comprise entre le quai de Stalingrad et la place Jules Guesde. C'est à l'initiative du Maire suite à une réunion de quartier, qu'il a été décidé de refaire la voirie de cette partie de la rue Nationale. En effet, les rues de ce quartier qui bordent la ZAC Renault ont été malheureusement laissées à l'abandon.

C'est donc le premier chantier de ce type dans le sud de notre Ville. D'autres réfections suivront en fonction de la programmation de la ZAC.

Le chantier de la rue Nationale est, en effet, plus compliqué que prévu à exécuter, en raison d'une circulation particulièrement dense. Prévu jusqu'à fin septembre, il s'achèvera le plus vite possible dans le courant du mois d'octobre.

Ces quelques explications n'excusent en rien les désagréments que les riverains et usagers subissent durant ces diverses interventions.

Je vous assure que nous veillerons à la meilleure exécution des chantiers par les entreprises.

Enfin, en conclusion, je vous invite tous à la prochaine inauguration de la totalité du Cours de l'Île Seguin le 17 octobre prochain.

QUESTION ORALE DE MADAME VETILLART

Ma question porte sur la rentrée scolaire 2009-2010.

La rentrée scolaire est toujours un moment important pour notre ville et pour toutes les familles boulonnaises. L'année scolaire 2009-2010 est une année particulière : ouverture de l'école Maître Jacques, nouvelle équipe à l'Inspection d'Académie, aide de la Ville pour accélérer les travaux du lycée Jacques Prévert, projet du lycée sur le Sud dans la ZAC Renault.

Pouvez-vous nous donner les grandes lignes de cette rentrée scolaire ?

REPONSE DE MONSIEUR BAROLI A LA QUESTION ORALE DE MADAME VETILLART

Chère Collègue,

Vous m'interrogez sur la rentrée scolaire à Boulogne-Billancourt. L'essentiel des informations figure dans la communication écrite qui vous a été adressée avec le dossier du conseil : nominations au sein de l'Education nationale, rentrée scolaire en primaire et en maternelle, accueil des jeunes Boulonnais durant l'été, travaux dans les écoles, résultats au Brevet et au Bac. Aussi j'axerai plus particulièrement ma réponse sur la rentrée dans les collèges et lycées de la Ville, ainsi que dans les centres de loisirs.

Avant tout, je voudrais vous confirmer que la rentrée s'est passée dans de très bonnes conditions.

En effet, grâce à l'intervention du Député-Maire auprès de l'Inspection académique, Boulogne-Billancourt a conservé un nombre de classes pour cette rentrée équivalent à celui de la rentrée scolaire précédente.

L'ouverture de la nouvelle école élémentaire Maître Jacques s'est très bien déroulée grâce aux efforts conjugués des entreprises, des services municipaux et de l'équipe éducative.

Voici en quelques lignes les nouveautés 2009 et les projets à court et moyen terme pour les collèges et lycées.

1) Ouverture d'une classe CHAD au collège Jean Renoir.

Dans la poursuite de l'ouverture des classes CHAD à l'école élémentaire Pierre Grenier, une classe CHAD de 22 élèves a ouvert au collège Jean Renoir, permettant d'assurer une réelle continuité dans l'enseignement de la Danse, grâce à l'effort financier de la Ville.

2) Poursuite des travaux au collège Bartholdi.

Les travaux de restructuration, entamés il y a maintenant 4 ans, se poursuivent avec un dispositif de "chaises musicales" inhérent aux travaux effectués en site occupé.

Ce contexte de travaux en site occupé est surtout difficile pour le personnel de direction et d'entretien. Les enseignants et les élèves sont préservés au mieux et ont toujours plaisir à fréquenter l'établissement dont les résultats n'ont pas eu à souffrir du chantier.

3) Transfert du collège du Vieux Pont

L'actuel collège du Vieux Pont s'installera dans des nouveaux locaux, avenue Edouard Vaillant, en novembre 2010. Le nouveau bâtiment est prévu pour accueillir 600 élèves et proposera 32 places en internat.

Ce collège gardera la spécificité de l'enseignement de classes bi langues dès la 6ème en anglais/allemand et anglais/portugais.

Du fait de ce transfert qui implique un changement de quartier, le conseil général des Hauts-de-Seine commence à réfléchir à une nouvelle sectorisation, réflexion à laquelle participera la Ville.

4) Transfert d'une partie des enseignements du lycée Jacques Prévert

La convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école "Centre Ville" à titre gratuit signée entre le Conseil régional d'Ile de France et la Ville de Boulogne-Billancourt est entrée en application lors de la rentrée scolaire. Les élèves du lycée y sont présents à la journée ou par demi-journée. Tous les niveaux de classe sont concernés.

Cette mise à disposition permettra de gagner deux années sur le planning initial des travaux et permettra une rentrée dans les nouveaux locaux dès le mois de septembre 2010.

5) Futur lycée des terrains Renault

L'accueil des lycéens à Boulogne-Billancourt sera, à l'horizon 2014, complété par l'ouverture d'un nouveau lycée à vocation généraliste. Il permettra l'accueil de 800 nouveaux élèves. Le programme pédagogique est en cours d'élaboration avec la Région et le Rectorat. Enfin, l'implantation retenue, en bordure de la place Jules Guesde, permettra également la construction d'un gymnase. Grâce à la Ville, les élèves et leurs familles vont rapidement connaître de bien meilleures conditions d'études.

6) Les centres de loisirs

Mais la rentrée scolaire, c'est aussi la rentrée des centres de loisirs.

Malgré une très forte augmentation de fréquentation (+70% sur une journée par rapport à 2008), la prérentrée (31 août, 1er et 2 septembre) s'est bien déroulée, la Ville ayant prévu l'ouverture de tous les centres pour accueillir les enfants.

La rentrée, à compter du 9 septembre, s'est également globalement bien déroulée. Cependant une forte augmentation des inscriptions par rapport à 2008 (+ 28%, soit 642 inscriptions supplémentaires) n'a pas permis de donner satisfaction à l'ensemble des familles, la capacité maximale d'accueil fixée par la DDJS ayant été atteinte.

Cette forte augmentation des inscriptions s'explique en partie par l'attrait renforcé des CLSH. Il faut cependant noter le grand écart entre le nombre d'enfants inscrits qui donc "gèlent" une place et le nombre d'enfants réellement présents dans les centres.

Pour le second mercredi de la rentrée, le taux de présence était de 73%.

Il faut aussi noter des évolutions démographiques différentes selon les quartiers ce qui conduit certains centres qui étaient peu fréquentés à devenir très demandés (Saint Denis par exemple). Une réflexion est actuellement menée pour mieux encadrer les inscriptions. J'aurai l'occasion de vous présenter le résultat de cette réflexion qui sera menée en concertation avec les fédérations de parents d'élèves.

Voilà, Chère Collègue, les quelques éléments d'informations qu'il me paraissait utile de vous communiquer en cette période de rentrée scolaire.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR FUSINA

Monsieur le Maire, ma question concerne le projet de réforme de la taxe professionnelle.

Cette question devrait a priori être posée en réunion de Communauté d'Agglomération, collectivité qui a compétence pour collecter cet impôt. Mais compte tenu de ce que son montant est reversé dans sa quasi-totalité à la commune sous forme d'allocation de compensation, cette dernière est donc directement impactée par cette réforme.

Le gouvernement prévoit, notamment, dans le cadre de la prochaine loi de finances :

- la suppression de la part "équipement et biens mobiliers" ;
- la minoration de 15% des bases foncières des établissements industriels ;
- l'application d'une contribution assise sur la valeur ajoutée découplée de la cotisation "part foncière". Cette contribution s'appliquerait aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152.500€.

Or, il n'y a aujourd'hui aucune certitude sur le fait que la perception des taxes sur les antennes de téléphonie mobile, sur les éoliennes, les surfaces commerciales, prévue pour compenser le manque de recettes, serait suffisante pour équilibrer la moins-value fiscale résultant de ce nouveau dispositif. De même que subsiste le plus grand flou sur la mise en place du remplacement de la taxe professionnelle par un nouvel impôt, la "cotisation économique territoriale"

Le débat n'est, certes, pas clos dans la mesure où l'association des maires de France, la mission d'information de la commission des finances de l'Assemblée Nationale et la mission sénatoriale "Belot" ont fait des propositions.

Mais d'ores et déjà, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, si vous avez procédé à des premières évaluations des conséquences de cette réforme sur les finances de la ville, compte tenu d'une part de la nature de notre tissu économique et d'autre part de la structure de notre taxe professionnelle ?

REPONSE DE MADAME DUBOST A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR FUSINA

Mon cher Collègue,

Vous m'interrogez sur les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle pour la Ville de Boulogne-Billancourt, et souhaitez tout particulièrement savoir si l'impact a d'ores et déjà été mesuré sur les finances communales. Vous rappelez à juste titre que cet impôt est actuellement perçu par la Communauté d'Agglomération du Val de Seine et qu'il est reversé en grande partie à la Ville sous la forme de l'attribution de compensation (AC).

Je souhaiterais tout d'abord préciser que si effectivement, le montant de l'AC est très largement constitué de ressources en provenance de TP, il correspond, par définition, à la différence entre les charges et les produits transférés à la CAVDS, produits également constitués, notamment, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Afin de situer les montants en jeu, je rappellerai que le montant total du produit de TP attendu pour l'exercice 2009 par la CAVDS s'élève à 78 millions d'euros, l'AC s'établissant quant à elle à près de 63 millions d'euros. Les finances de la Ville seront donc nécessairement concernées par la réforme de la TP, qui impactera avant tout la CAVDS, mais aussi, et surtout, la future communauté d'agglomération GPSO qui sera mise en place dès le 1er janvier 2010 et dont la TP est une ressource majeure de par ses statuts.

Au préalable, je souhaite rappeler que l'objectif poursuivi, dans le cadre de cette réforme initiée par le Président de la République, consiste à rendre plus compétitives les entreprises industrielles françaises, en supprimant l'imposition des investissements productifs qui constituent, avec la valeur locative des biens passibles de taxe foncière, les principaux éléments de la base d'imposition. La taxe professionnelle est en effet apparue, dans le contexte d'une concurrence internationale accrue, un impôt antiéconomique qui pénalise les entreprises nationales.

Comme vous l'avez noté, le projet du gouvernement consiste à supprimer la TP et à créer un nouvel impôt intitulé Contribution Economique Territoriale (CET) composée de deux parts :

- la cotisation locale d'activité (CLA), correspondant à la cotisation de TP basée sur les valeurs foncières, diminuées de 15% pour les immobilisations industrielles, ou sur 6% des recettes, la CLA étant affectée aux communes et EPCI (dénommés bloc communal),
- et la cotisation complémentaire (CC) calculée en fonction de la valeur ajoutée, et affectée aux Départements et Régions ; il s'agit d'un impôt progressif en fonction du chiffre d'affaires.

La mise en œuvre de la CET, toujours en l'état actuel du projet, se fera en deux temps. - en 2010, les collectivités locales seront intégralement compensées par l'Etat, et

en 2011, elles commenceront à percevoir le produit de la CET, avec un mécanisme de compensation dégressif passant par la création d'un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) en 2011, puis dès 2012, une réduction de 5% par an sur une période de 20 ans.

Ainsi, si l'année prochaine l'engagement du gouvernement de préserver le niveau des ressources des collectivités est de nature à me rassurer, il n'en demeure pas moins, en l'état actuel du projet, qu'ultérieurement, un risque de diminution des ressources existe. Les associations des collectivités territoriales, dont l'Association des Maires des Grandes Villes de France, sont très vigilantes à ce sujet et souhaitent une pérennisation de la compensation. Très sensible à l'évolution de ce dossier, j'ai participé aux travaux de cette association le 14 septembre dernier et à cette occasion, pu vérifier l'état d'avancement du projet et des garanties qu'il reste à obtenir en la matière. Pour reprendre votre expression, le débat est loin d'être clos.

En ce qui concerne les ressources dites "de remplacement" de la taxe professionnelle à savoir, la taxe sur les surfaces commerciales, la taxe sur les éoliennes terrestres, les droits de mutation (part transférée de l'Etat) et les frais d'assiette et de recouvrement, elles sont évaluées globalement au niveau national, au bénéfice du bloc communal, sans possibilité toutefois d'apprécier la répartition par collectivité.

Au titre de la compensation de la suppression de la taxe professionnelle, et en complément de ces ressources de remplacement, sont également prévus des transferts d'impôts ménages (taxe d'habitation et taxe ménage) en provenance des Départements et des Régions. Pour Boulogne-Billancourt, à partir des rôles et des taux 2009, cela représente une ressource de plus de 19 millions d'euros, soit l'ordre de grandeur du produit dont l'EPCI bénéficiera, part boulognaise s'entend, en complément des taxes précédemment indiquées et de la CLA.

Pour revenir sur la CLA, assise sur les valeurs locatives foncières, dont le dynamisme est nettement plus faible que la part "équipements et mobilier", il est très difficile à ce jour de proposer une simulation du produit, que l'EPCI ne percevra directement qu'à partir de 2011 et dont la répartition n'est pas arrêtée. Aucune collectivité n'est en mesure d'en projeter le produit. Tout au plus, je suis en mesure de vous rappeler la structure des bases de TP de 2009. Ces dernières sont constituées, à plus de 86% de la valeur locative des équipements et mobilier (investissements productifs), le reste étant constitué principalement des valeurs locatives foncières.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue la création de GPSO qui comportera mutualisation des ressources, et donc une stratégie commune dans la détermination de ses recettes.

Voilà, mon cher Collègue, les informations que je suis en mesure de vous communiquer à ce jour au sujet du projet de réforme de la TP, dossier que je continuerai à suivre avec beaucoup d'attention. Vous reconnaîtrez aisément, compte tenu des débats toujours en cours et des incertitudes importantes qui demeurent, la difficulté d'apporter une réponse plus précise à votre question.

M. Baguet

C'est un sujet un peu technique, mais qui est fondamental pour l'avenir de notre Commune et de la Communauté d'Agglomération. GPSO sera créé au 1er janvier. On y reviendra, M. Fusina, vous vous en doutez, je suis cela de près, notamment au sein du bureau des grandes villes des Maires de France. Au Sénat également, on va être très attentif à cette réforme.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR. DENIZIOT

Chaque jour nous recevons, par médias interposés, de très nombreuses informations sur la grippe AH1N1, quelquefois contradictoires.

Notre Collègue le Docteur Morand nous avait, lors du conseil municipal du jeudi 9 juillet dernier, fort bien éclairé sur le sujet, à la fois sur les aspects sanitaires de l'épidémie et les mesures matérielles que la Ville avait déjà d'ores et déjà prises.

Conséquence immédiate de la rentrée scolaire, les cas de contamination, suspects ou avérés, se sont succédés dans plusieurs écoles.

Pouvez-vous nous donner des informations sur les procédures que la Ville a mises en place dans les établissements scolaires et de petite enfance pour limiter la propagation du virus lorsque des cas sont découverts et sur l'activation de la campagne de vaccination prévue par le plan gouvernemental ?

M. Baguet

A défaut d'une consultation collective, si le Docteur Morand veut bien nous répondre !

M. Morand

Comme je vais faire une communication sur le sujet, si vous êtes d'accord, Monsieur le Maire, je cumule le tout, ce qui nous fera gagner du temps.

M. Baguet

Oui. Il y a des communications sur table, on ne reviendra pas sur le sujet, sauf question de l'assemblée qui est souveraine.

REPONSE DE MONSIEUR MORAND A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR DENIZIOT

Mes chers Collègues,

La grippe A occupe une place privilégiée dans les médias. Nous avons pu suivre son évolution ces derniers mois, notamment dans les départements d'outre-mer soumis à l'hiver austral. L'été arrive chez eux, cela s'arrange, et l'été nous quitte, cela va s'aggraver chez nous. On va rentrer dans une atmosphère tourmentée sur le plan météo infectieux.

L'Etat et la commune ont fait évoluer notre dispositif contre cette pandémie.

La propagation du virus est aujourd'hui en forte croissance. Sur le territoire national, des cas suspects et des cas avérés déclarés dans les écoles sont rapportés tous les jours. Au niveau du département, les informations qui remontent vers le Préfet des Hauts-de-Seine via la DDASS confirment que le SAMU et les professionnels de santé sont en contact avec un nombre croissant de malades.

Depuis le 17 août, les services de la ville ont préparé un plan d'action contre cette épidémie. J'en profite pour remercier Mme Defoligny, M. Chevallier et leurs équipes pour le travail effectué durant la période estivale.

Sur le plan épidémiologique, à Boulogne-Billancourt actuellement on a environ 112 cas recensés. Il faut savoir que l'on recense des cas avérés en petit nombre, mais que les cas suspects sont beaucoup plus nombreux et que l'on a de grandes difficultés pour les faire confirmer, car actuellement les prélèvements ne sont effectués que chez les personnes à risques ou dans des conditions cliniques difficiles.

A Boulogne-Billancourt, plus d'une dizaine de cas ont été signalés à l'inspection d'académie et au Maire dans les groupes scolaires publics de la Ville (en élémentaire et en maternelle) et une fermeture d'établissement a été prononcée par arrêté préfectoral le vendredi 11 septembre dernier (70 élèves au sein du groupe scolaire Maimonide RAM-BAM).

Concrètement, quand un enfant présente les symptômes de la grippe, son enseignant le conduit vers l'infirmière scolaire qui lui fait porter immédiatement un masque chirurgical. Les parents sont aussitôt appelés pour venir chercher leur enfant et il leur est demandé de consulter un médecin traitant. Ce dernier invitera les parents à faire pratiquer autant que possible un prélèvement pour l'identification virale. Dès le résultat parvenu (24 heures), celui-ci est communiqué au chef d'établissement.

Dans les crèches, la directrice prévient la direction de la Famille. Le retour de l'enfant dans la structure n'est possible que sur production d'un certificat médical de non-contagion établi par le médecin traitant.

Le chef d'établissement transmet le nombre de cas suspects à l'Inspection d'académie, qui en informe la DASS, qui communique l'information au Préfet. La fermeture éventuelle d'un établissement scolaire est décidée par arrêté par le Préfet des Hauts de Seine quand le nombre de cas devient important.

Pour vous donner un petit exemple, pour le groupe Maimonide, on avait le jeudi matin 4 cas, le vendredi, 70. L'arrêté est tombé le samedi pour bloquer les circulations du virus pendant 8 jours. Parallèlement, les locaux font l'objet d'un nettoyage et d'une aération.

Au plan national, depuis le mois de juillet, un stock de masques de protection fournis par le Ministère, destinés aux professionnels de santé est détenu par la Ville et est distribué sur présentation d'un justificatif aux médecins, infirmiers et autres professionnels de santé pour leur permettre de poursuivre leur activité de médecine ambulatoire. Une partie des masques chirurgicaux a été prélevée pour être remis, dès la rentrée, aux infirmières scolaires des écoles (collèges et lycées compris).

Une annexe sanitaire au Plan Communal de Sauvegarde a été réalisée. Elle a permis de recenser l'ensemble des moyens (hommes et matériels) que la commune peut mettre en œuvre pour faire face aux conséquences de la propagation du virus et contient des dispositions relatives à l'activation d'une cellule de crise et à la mise en place de centres de consultation et de vaccination.

Cette cellule de crise, située en Mairie, permettrait au Maire d'assurer la gestion de la crise en liaison avec les services de l'Etat. Je serais le référent santé au sein de cette cellule de crise appelée Centre de Coordination Sanitaire et Sociale.

Un annuaire sanitaire a été constitué en liaison avec les services de la DDASS 92, afin de recenser l'ensemble des praticiens (médecins, infirmiers) exerçant sur la commune pour permettre au Maire de solliciter des professionnels de santé en temps de crise et de renforcer le cas échéant le centre de vaccination.

Depuis la fin août, le préfet a décidé, dans le cadre du Plan National Pandémie Grippale mis en place par le Gouvernement, d'ouvrir des centres de vaccination.

Un centre est prévu à Boulogne-Billancourt, le plus important de tout le département des Hauts-de-Seine. Il serait situé dans la salle qui est au-dessus du parking du Parchamp. 3 équipes médicales constituées de médecins et infirmières se relayeront pour administrer le vaccin, chaque équipe étant constituée de 2 médecins, d'infirmiers chargés de préparer les vaccins, de secrétaires médicales et de personnels de la ville pour assurer l'accueil, le secrétariat et la logistique du centre, soit une équipe de 15 personnes à chaque fois.

Rappelons que la vaccination est gratuite et se fera sur la base du volontariat.

Le centre sera destiné exclusivement aux Boullonnais résidents.

Un bon de vaccination sera envoyé à chaque assuré social par la CPAM. Des priorités seront bien sûr établies, en particulier pour les femmes enceintes et les personnes atteintes de pathologies sévères, notamment pulmonaires. La vaccination se fera en 2 injections espacées de 3 semaines. Néanmoins, ce sera adapté selon les études en cours, qui semblent affirmer qu'une seule injection serait possible, ce qui nous ferait gagner beaucoup de temps.

Pour les écoles, la vaccination sera assurée par des équipes mobiles toujours sur la base du volontariat et en accord avec les parents.

Mesures de prévention et communication : depuis la mi-juin, les services de la ville se préparent au risque pandémique, à la fois en préparant un mode de fonctionnement de crise des services publics pendant le temps de la crise pandémique et en relayant les informations diffusées par le Ministère de la Santé, notamment les " mesures-barrières".

Toutes les directions et services de la Ville ont été invités à réaliser un plan de continuité d'activités : il s'agit de détailler l'ensemble de leurs missions et à les classer par ordre de priorité. Les personnels affectés à chaque mission ont aussi été repérés, et il est envisagé de renforcer les effectifs en charge des missions prioritaires par ceux dont les tâches seraient provisoirement suspendues.

Dans chaque direction, des référents pandémie grippe chargés de retransmettre l'information sur la propagation du virus et les moyens de protection à mettre en œuvre au sein des différents services ont été désignés.

Des commandes de 18 000 masques dits FFP2 (pour se protéger) et 5 000 masques chirurgicaux (pour empêcher la propagation du virus) ont été passées auprès de l'UGAP, afin d'assurer la protection des personnels particulièrement exposés. L'objectif étant d'assurer la continuité du service public, particulièrement des services assurant des missions prioritaires. Seront donc équipés en priorité les agents assurant une mission d'accueil, les agents de l'état civil, les policiers municipaux.

Enfin des dispositions sont prises en vue d'assurer un meilleur nettoyage (savon, lingettes imprégnées, gels et solutions hydro-alcooliques) et une désinfection des locaux destinés à recevoir du public (lieu d'accueil, sanitaires). La collecte des déchets sera également renforcée (poubelles à couvercles).

Une première information en direction des Boullonnais a été publiée dans le BBI consacrée à la rentrée scolaire,

une seconde paraîtra dans le n° d'octobre, et fera le point de la situation et des mesures sur la vaccination. Des informations d'ordre sanitaire et pratiques ont été mises en ligne sur le site de la ville et, depuis le 10 septembre, un numéro d'appel direct a été créé 01 55 18 66 18 accessible de 8h 30 – 12h30 et de 14h – 18h pour renseigner les Boulonnais sur les mesures prises par la Ville ("mesures-barrières") et d'apporter des informations précises au moment où s'ouvrira le centre de vaccination de Boulogne-Billancourt.

L'évolution de la situation sanitaire impose de rester vigilant et de s'adapter progressivement.

Bref, on ne cède pas à la psychose et on s'organise au fur et à mesure des besoins.

Je vous remercie.

M. Baguet

Merci M. Morand pour cette réponse extrêmement complète et toute l'action que vous menez avec les services municipaux.

On nous parle d'une vague qui devrait arriver en octobre/novembre, une deuxième en janvier/février. Nous verrons, nous sommes prêts à y faire face.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Monsieur le Maire,

Le gouvernement a initié le 1^{er} juillet dernier avec force médias et communication une baisse de la TVA concernant la restauration de 19,5 à 5,5% en faisant ainsi de cette initiative une mesure emblématique. Loin d'être anodine, cette disposition entraîne un coût de 2,35 milliards d'euros pour nos finances publiques, dans un contexte de déficits et d'endettement aggravés. En contrepartie, les professionnels concernés se sont engagés, par l'intermédiaire de leurs organisations lors des Etats Généraux de la Restauration, à baisser leurs prix d'au moins 11,8% correspondant à la répercussion intégrale de la baisse de la TVA sur une liste de produits ciblés pouvant composer la base d'un repas complet. Ils se sont aussi engagés à créer 40 000 emplois se décomposant comme suit : 20 000 emplois pérennes et 20 000 sous forme de contrat d'apprentissage et de contrats en alternance. Tout ceci, en améliorant les conditions de travail pour le personnel en poste suivant trois axes : la formation, la rémunération et la protection.

Par ailleurs, un troisième engagement consiste en l'amélioration de l'accueil et du confort des consommateurs, en la mise aux normes des établissements et en l'acquisition de matériel moderne et performant. Pour ce faire, un fonds spécifique de modernisation a été créé pour un financement

global à hauteur de 1 milliard d'euros de prêt.

Presque trois mois après son entrée en vigueur, il est intéressant de dresser un premier état des lieux concernant la mise en application de cette mesure sur le périmètre de notre ville s'agissant des trois engagements des restaurateurs.

A cet effet, Monsieur le Maire, suite à ce changement de fiscalité, pouvez-vous nous préciser le nombre d'établissements ayant procédé à une baisse d'au moins 11,8 % sur leur tarif, le ratio par rapport au nombre total d'établissements de la Ville, le nombre d'emplois créés (pérenne et contrats d'apprentissage ou alternance). Enfin, combien de rénovations éligibles au fonds de modernisation ont-elles été réalisées par les restaurateurs de notre Ville ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR COQUEBERT DE NEUVILLE A LA QUESTION ORALE DE M. TISSEYRE

Mon cher Collègue,

Vous m'avez interrogé sur les premiers effets des mesures gouvernementales de réduction de la TVA dans le secteur de la restauration à la fois en termes d'impact sur la baisse des prix pratiqués, l'amélioration des conditions d'accueil et l'emploi.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, une TVA à taux réduit, de 5.5% est applicable au secteur de la restauration. A ce jour, aucune enquête globale n'a encore été menée sur la Ville par la CCIP pour déterminer avec précision les effets réels de ces mesures incitatives sur notre territoire. De telles mesures nécessitent en effet un délai de mise en œuvre de plusieurs mois.

Toutefois les contacts pris par la Ville auprès des associations de professionnels (UCABB,) et de quelques enseignes boulonnaises laissent entrevoir des tendances positives.

En effet, une grande majorité des enseignes indépendantes et franchisées ont réduit sur leur carte le prix de 1 ou 2 plats, sans que pour autant leurs clients modifient leurs habitudes de consommation.

En termes d'emploi ou d'apprentissage, les effets induits sont liés en partie à la reprise d'activité, or à ce jour la tendance est à pérenniser les effectifs en période d'inquiétude générale. En effet, une partie importante du chiffre d'affaire de ces restaurateurs est liée à une clientèle d'affaires dont les budgets en termes de frais de représentation ont été drastiquement réduits.

Toutefois certains restaurateurs boulonnais interrogés spécifiquement ont bien renouvelé un contrat d'apprentissage ou créé un ou plusieurs emplois. Il est difficile de faire une statistique en l'état.

De manière globale l'ensemble des professionnels boulognais interrogés considèrent de pas avoir suffisamment de recul pour mesurer les effets incitatif de cette disposition, mais les premières tendances semblent plutôt positives.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-FRANCE DE ROSE

Monsieur le Député-Maire,

La Ville de Boulogne-Billancourt est adhérente du Collectif pour la défense du stade Jean Bouin Omnisports et de son Environnement, dont vous êtes vous-même membre fondateur et, à ce titre, nous avons tenu beaucoup de réunions sur ce sujet ces derniers mois.

Acte important : la Ville de Paris a fait afficher le permis de démolir du stade le 23 avril dernier.

Par ailleurs, la presse s'est récemment faite l'écho d'une proposition de délocalisation du stade Roland Garros à Disneyland Paris.

Aussi, Monsieur le Député-Maire, pouvez-vous nous faire un point sur l'état d'avancement de tous ces dossiers et les actions de la Ville ?

Je vous en remercie.

REPONSE DE MONSIEUR BAGUET, DEPUTE MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE MME DE ROSE.

Je vais vous répondre et vous donner des éléments sur la situation de ces deux dossiers.

Juste avant, et je voudrais vraiment ne froisser personne du groupe Unis pour Boulogne Billancourt, mais je voudrais évoquer la tribune que vous allez faire paraître dans le BBI. C'est une tribune particulièrement agressive à mon endroit et à l'endroit de la commune, notamment sur les actions qu'elle a conduites sur le dossier Roland Garros.

Premièrement, je trouve cette tribune assez déplacée ; Dans un contexte de rentrée qui était plutôt apaisé, je ne comprends pas pourquoi vous mettez de l'huile sur le feu comme cela.

Deuxièmement, cette tribune, décidée conjointement par M. Tourlière, Président de Boulogne-Billancourt Environnement, et par Jean-Pierre Fourcade, lors du Forum des Associations le 6 septembre dernier, me paraît inadaptée. Je voudrais rappeler tout de même les attaques dont j'ai été l'objet au moment des législatives de 2007 disant : "le député de Boulogne-Billancourt ne fait rien que de s'occuper des dossiers de Roland Garros, Molitor et du stade du Parc-des-Princes." Vous ne pouvez pas me reprocher 2 ans après l'inverse de ce que vous m'avez reproché 2 ans plus tôt.

Troisième chose : je trouve que cette tribune est politiquement dangereuse parce qu'elle affaiblit l'unanimité du Conseil Municipal sur le vœu que j'avais présenté en novembre dernier, pour appeler à la négociation M. Bertrand Delanoë, notamment sur les 4,2 kilomètres de frontière. Je pense que Bertrand Delanoë ne manquera pas d'utiliser et d'exploiter cette tribune, agressive et déplacée, comme il sait le faire habilement.

Sur le fond, la ville de Paris s'entête dans ce projet de Jean Bouin qui n'est pas admissible. Elle a déposé un permis de démolir le 23 avril dernier.

Nous avons décidé d'avoir une stratégie commune avec l'ensemble du collectif. Vous avez rappelé, ma chère collègue, tout à l'heure, que j'étais membre fondateur du collectif avec Claude Goasguen. Nous étions à l'époque député du seizième arrondissement et député de Boulogne-Billancourt. Par la suite, nous avons demandé à nos maires respectifs de nous rejoindre avec les associations de riverains, ce qui a été fait pour Boulogne-Billancourt, cela n'a pas été fait tout de suite pour le seizième arrondissement. A partir du moment où Claude Goasguen est devenu maire du seizième arrondissement, il s'est associé au collectif. Nous avons toujours travaillé ensemble, y compris avec M. Tourlière.

À partir de là, lorsqu'on engage des actions en justice, on agit ensemble, on réfléchit ensemble et on s'engage ensemble. Ce qui a toujours été fait. Nous avons décidé ensemble de déposer des recours, d'abord gracieux en ce qui concerne la ville sur ce permis de démolir. Le recours gracieux que j'ai déposé le 19 juin au nom de la Ville a été rejeté le 9 juillet par la Ville de Paris. Ensuite, nous nous sommes vus à plusieurs reprises avec le collectif au mois de juin, au mois de juillet, et nous avons décidé de nous revoir avant l'expiration des recours. Cela veut dire que nous avons fixé cette réunion de rentrée bien avant le Forum contrairement à ce que le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt écrit dans sa tribune. En plus, la réunion a été convoquée le 4, le Forum a eu lieu le 6, la réunion s'est tenue le 8. Tout cela était très bien coordonné.

Lors de cette réunion, que j'ai tenue en mairie de Boulogne-Billancourt, avec toutes les associations et les avocats concernés, nous avons décidé de transformer ce recours gracieux en recours contentieux.

En attendant, pour harmoniser nos échéances respectives parce que les associations n'avaient pas toutes déposé des recours au même moment, nous avons déposé une requête en complément d'information qui nous permet de gagner trois semaines. La date limite était le 10 septembre, nous avons jusqu'au 1^{er} octobre pour obtenir les éléments complémentaires et transformer notre action en recours contentieux.

Nous irons jusqu'au bout, contre cette folie de

Bertrand Delanoë. Même les élus Verts de Paris viennent de prendre une position extrêmement ferme contre ce projet en disant qu'il était déraisonnable. Ils citent dans leur communiqué les oppositions extrêmement fermes de la ville de Boulogne-Billancourt. Je ne vois vraiment pas pourquoi le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt nous fait ce procès d'intention.

Bertrand Delanoë, malgré tout, maintient son projet d'un stade de 150 M€ qui aura pour conséquence de déplacer 4 000 scolaires. Le sport famille, le sport associatif vont être écartés définitivement de Jean Bouin. Il est prévu en plus la construction d'activités commerciales en toute illégalité par rapport au décret de Napoléon III qui interdit l'organisation de commerces dans ce secteur.

Donc, nous nous battons jusqu'au bout. On ne peut pas laisser s'installer un stade de 20 000 places à côté du Parc des Princes, à côté de la piscine Molitor et à côté de Roland Garros, pour lequel la Fédération Française a des projets d'extension. L'ensemble de ces équipements en bordure de Paris aura une conséquence tout à fait déplorable sur l'ensemble de la Ville.

Il faut le savoir, je le redis, je l'ai déjà dit ici, qu'un match au Parc des Princes, c'est un tiers de Boulogne-Billancourt qui en subit les conséquences. Si vous ajoutez aux 40 000 spectateurs du match de football les 20 000 de Jean Bouin et les 20 000 potentiels du stade Hébert, qui est l'extension projetée de Roland Garros, cela fait 80 000 personnes sans parking, ce qui n'est pas possible. Avec toutes les associations, les collectifs, les mairies concernées, nous allons nous battre jusqu'au bout sur ce dossier. C'est la justice qui tranchera. On va tout faire pour éviter la démolition du stade Jean Bouin programmée le 20 janvier 2010. Il y a vraiment urgence.

Effectivement, on me dit que le Maire de Paris irait contre les décisions éventuelles, il engagerait la démolition sans attendre les délais de recours. Je crois qu'il prend un risque considérable au sein même de son conseil municipal et en tout cas vis-à-vis des Parisiens et des Boulonnais.

Deuxième dossier : Roland Garros. C'est un dossier que je suis depuis plus de 10 ans. J'ai toujours été présent sur ces combats. Je suis le premier à avoir porté le dossier à l'Assemblée Nationale. Avant que Bertrand Delanoë annonce ce projet, j'avais fait une intervention sur ce sujet à l'Assemblée Nationale. Sur Roland Garros, j'ai également interpellé tous les ministres des Sports, de l'Environnement, de l'Équipement de l'époque aussi, quels qu'ils soient. J'ai toujours eu une position très claire.

Je réaffirme mon opposition à l'extension de Roland Garros sur le stade Hébert. Là aussi, nous avons plusieurs milliers de scolaires qui s'entraînent, il y a du sport associatif, du sport familial, on ne va pas déplacer les élèves et les familles de Jean Bouin à Hébert et après les déplacer

d'Hébert à... on parle de Bagatelle. En plein développement durable, transporter des milliers d'élèves tous les jours en autocar à travers le bois de Boulogne, ce n'est pas raisonnable.

J'ai rencontré Jean Gachassin dès qu'il a été élu président de la FFT. Je l'ai rencontré avant les Internationaux de Roland Garros. Je lui ai dit : "Monsieur le Président, j'espère que vous n'allez pas reprendre le projet de votre prédécesseur Christian Bimes, qui est de construire un nouveau stade sur le stade Hébert avec un passage par les Serres d'Auteuil et le Jardin des Poètes." Il y a 350 000 à 400 000 personnes qui fréquentent Roland Garros chaque année. Vous imaginez toutes ces personnes traverser les Serres d'Auteuil ou le Jardin des Poètes ! C'est vraiment sacrifier définitivement ces espaces qui méritent d'être très protégés.

Il m'a dit : "J'ai été élu sur ce programme, je tiens à le réaliser, j'ai le soutien du Maire de Paris, j'irai jusqu'au bout."

J'ai alors dit : "Monsieur le Président, on se battra l'un contre l'autre. Je vous rappelle que Roland Garros ne peut pas s'organiser sans l'aide de la ville de Boulogne." Il ne savait même pas que le trottoir de gauche était à Boulogne-Billancourt, celui de droite à Paris. "Il vous faut des autorisations de Boulogne-Billancourt pour stationner les véhicules, et les deux roues. Vous avez 1 500 élèves juste à côté, vous ne pouvez pas faire n'importe quoi. La Ville met des ASVP à disposition, met des bureaux pour délivrer des laissez passer. C'est une vraie logistique, nous ne pouvons pas nous faire la guerre." Il m'a dit : "d'accord, je vais réfléchir." J'ai eu la surprise de découvrir 15 jours après notre entretien à la Une du Parisien, le projet d'extension du stade de l'architecte Mimram sur le stade Georges-Hébert.

Là aussi, j'ai bon espoir. Aujourd'hui, M. Gachassin est en train de griller ses dernières cartouches, il annonce que faute d'obtenir l'extension sur le stade Hébert, il ira se délocaliser à Disneyland. Je n'y crois pas du tout, ce n'est pas la même ambition, c'est un projet qui coûtera très cher. Il parle de 20 hectares. Cela veut dire qu'il faut tout reconstruire, tout rebâtir. Cela veut dire aussi que les gens doivent se déplacer très loin, et notamment tout ce qui fait vivre Roland Garros, c'est-à-dire les entreprises, les loges, etc. Vous croyez que les chefs d'entreprise, qui sont la plupart du temps dans l'ouest parisien, à la Défense ou dans notre secteur, vont aller pour un déjeuner d'affaires à Roland Garros quand ce sera à Marne la Vallée ? Je n'y crois pas.

On trouvera une solution la meilleure possible. J'en ai parlé avec les associations d'environnement. Il faut savoir prendre en compte le souci de Roland Garros qui est d'assurer la finale le jour J à l'heure H pour garantir les droits de télévision. Nous allons essayer de trouver une solution. Nous avons fait un certain nombre de propositions. L'une a été faite par Sébastien Bazin, le président de COLONY

CAPITAL, qui consiste à couvrir le Parc des Princes pendant la finale et la quinzaine de Roland Garros et de mettre des tribunes sur la ligne médiane. Nous pourrions trouver d'autres solutions de ce type, voire installer un toit amovible sur le stade actuel. Il y a plusieurs solutions pour satisfaire aux inquiétudes légitimes concernant Roland Garros et, en même temps, préserver le voisinage.

Voilà les actions qui ont été menées, qui sont multiples, quotidiennes, qui se font toujours en concertation avec le collectif. Absolument aucune décision n'est prise sans le collectif.

De même sur la piscine Molitor, je viens d'adresser un courrier à M. Bazin, Président de COLONY CAPITAL, qui vient d'obtenir le Bail Emphytéotique Administratif (BEA) pour la gestion de la piscine Molitor. J'ai appris qu'il voulait, en attendant la reconstruction de la piscine, transformer ce lieu en lieu festif. Je lui ai demandé des explications sur ce qu'il entendait par "lieu festif". Nous avons besoin, nous Boulonnais qui sommes immédiatement riverains, d'avoir des explications sur ce projet.

Quand j'ai rencontré M. Delanoë au mois de mars, je lui ai demandé de négocier des tarifs accessibles pour les scolaires.

Je rappelle pour la petite histoire que je suis le seul parlementaire de Boulogne-Billancourt à aider personnellement financièrement les associations. C'est grâce à mes aides personnelles qu'elles ont pu engager des recours devant la Ville de Paris. Il y a d'autres parlementaires dans la commune, mais ils n'ont pas aidé ces associations comme je l'ai fait ces dernières années.

Enfin, une enquête publique ayant été ouverte jusqu'au 9 octobre, (tous les jours jusqu'à 17 heures à la mairie du seizième), je vous invite à aller déposer des commentaires et des remarques auprès du commissaire enquêteur : Sachant que le groupe "Unis pour Boulogne-Billancourt" est très mobilisé sur ce sujet, je suis étonné de n'avoir vu personne du groupe la semaine dernière au Forum des associations du seizième, c'est dommage ; je leur propose un deuxième rendez-vous le dimanche 18 octobre au stade Jean Bouin où toutes les associations attendent les élus de Boulogne-Billancourt. Voilà ce que je voulais dire. J'espère que je n'ai froissé personne.

Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour.

Mme Bauche.

Monsieur, vous ne nous avez pas froissés. Nous sommes au contraire extrêmement heureux de ce ton et de ce discours martial. Nous n'en attendions pas moins de vous.

Probablement, nous avons été peu informés. Ce serait gentil de nous informer de ce que vous faites, cela permet-

trait de nous éviter de vous déposer des tribunes qui préjugent, comment dire, d'un certain flou dans vos activités. Nous sommes extrêmement heureux que ce recours contentieux ait été déposé. A l'occasion, comme nous sommes des élus aussi, nous serions contents d'en connaître le texte.

Dans tous les cas, il nous était apparu de mauvais augure l'absence de représentation de Boulogne-Billancourt à la réunion du jeudi 3 septembre avec Mme Hidalgo. Nous nous sommes inquiétés. Comme vous nous avez demandé de déposer la tribune le 7 septembre, nous l'avons d'ailleurs déposée le 8, je crois, nous avons fait quelque chose d'inexact.

La bonne façon eût été, en prenant connaissance de cette tribune qui vous reprochait de ne pas faire les choses comme nous aurions eu envie de les faire, de nous passer un coup de téléphone. Je pense qu'entre parlementaires et élus du Conseil, ce serait possible, plutôt que tout de suite de préjuger que nous sommes agressifs. Nous sommes sur cette affaire très heureux de votre attitude. Nous sommes décidés à aller le plus loin possible et nous irons, en ce qui concerne la piscine Molitor, également vérifier que rien ne dérangera la quiétude très relative des riverains.

Enfin, c'est juste à titre anecdotique, je ne suis pas parlementaire, mais j'aide sur mes deniers privés les associations à payer les avocats nécessaires.

M. Baguet

Mme Bauche, vous savez qu'il y a des règles dans la République Française. Un maire ne se présente pas dans la mairie d'un collègue sans son autorisation ou son accord ou sans son invitation. Excusez-moi, de rappeler que la réunion du 3 avait lieu à la mairie du seizième ; elle était organisée par la mairie de Paris, Mme Hidalgo avait convoqué tout le monde. Les mairies d'arrondissement n'ont pas d'autorité juridique, c'est la mairie centrale qui décide et qui effectivement peut utiliser les bâtiments des 20 mairies d'arrondissement comme elle l'entend. C'est la fameuse loi PLM (La loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et des établissements publics de coopération intercommunale, dite loi PLM). Bien sûr, le maire du seizième était à la tribune. Vous croyez que la ville de Paris m'aurait invité ? Ils ne m'ont pas invité. Je respecte les règles républicaines, je ne fais pas comme mon collègue d'une commune voisine qui se présente en plein conseil municipal dans la commune d'à-côté avec une banderole. Cela ne se fait pas, je respecte les règles républicaines.

A partir de là, me reprocher mon absence le 3 septembre alors que je mène ce combat depuis 10 ans, c'est déplacé, Mme Bauche. Le ton de votre tribune était d'une particulière agressivité. Aujourd'hui, vous nous présentez des excuses, c'est très bien, mais on est 100 dans cette salle du

conseil municipal alors que le BBI, c'est 60 000 exemplaires qui circulent dans la Ville. Vous savez, le principe injure publique excuse privée, ne marche pas. Il faut assumer ses engagements politiques. Là, vous avez été trop loin, vous affaiblissez la ville de Boulogne-Billancourt, je vous assure, vous verrez que le Maire de Paris utilisera votre tribune au prochain Conseil Municipal de Paris lorsqu'ils en débattront.

Voilà ce que vous avez gagné. Pour exister, vous avez perdu vos idéaux politiques et vous avez perdu le sens de l'intérêt général.

Mme Bauche, nous allons en rester là. Pour l'instant, j'avais un ton modéré, mais ne venez pas trop me chercher sur ces sujets. C'est une erreur fondamentale que vous avez faite.

On passe au point suivant de l'ordre du jour. Maintenant, il y a les communications.

Mme Bauche

Non.

M. Baguet

C'est bon.

Mes chers collègues, vous avez sur table quatre communications. La communication financière et la communication sur les contrats de parrainage. Mme Dubost vous a remis le document. Nous vous les avons envoyés en temps et en heure dans le dossier. Je remercie les services. Maintenant, nous avons des documents plus utilisables, plus fonctionnels et moins coûteux en papier.

La deuxième communication sur la pandémie grippale a été évoquée longuement par M. Morand.

Sur la rentrée scolaire 2009/2010, M. Baroli a répondu.

Sur les chantiers réalisés pendant l'été, vous avez toutes les explications qui ont été rédigées. Vous avez effectivement là-dessus tous les éléments nécessaires.

Y a-t-il des questions sur ces quatre communications ?

Mme Shan.

Bonsoir. C'était sur la communication à propos de la rentrée scolaire. J'avais une courte remarque et une toute petite question.

La remarque : à propos des 2 heures de soutien, il me semble que cette année, à l'heure où le rapport a été rédigé, on pensait peut-être encore que ce serait sur les mêmes bases que l'année précédente. Or, l'année dernière, cela avait été assez souple et les écoles avaient pu s'organi-

ser. Cette année, c'est organisé sur le temps de pause méridienne de manière uniforme pour toutes les écoles de Boulogne-Billancourt. Je voulais juste signaler que cela laisse peu de temps aux élèves pour déjeuner. Je parle de la situation des élèves externes, puisque pour les demi-pensionnaires, on peut toujours s'arranger. Je voulais juste vous laisser cet élément de pur fait à votre appréciation, parce que je crois que même nous, adultes, avons besoin d'un temps de restauration à la mi-journée. Je ne parle pas que d'une restauration alimentaire.

Ma question suivante ne porte pas du tout sur le soutien, elle concerne l'accueil en centre de loisirs.

Je remercie M. Baroli pour les explications qui nous ont été données tout à l'heure. J'aurais aimé savoir si on avait une estimation du nombre d'enfants qui étaient encore en liste d'attente. Et s'il y avait quelque chose qui était proposé aux familles qui n'ont pas eu de place.

D'autre part, j'ai bien noté que le deuxième mercredi, 27 % des familles n'ont pas utilisé finalement le droit qu'elles avaient en quelque sorte de réserver en procédant à l'inscription de leur enfant. Est-ce que sur ces familles-là, il est prévu de les questionner sur leur réelle intention de fréquentation ?

M. Baroli

Il est question de questionner les familles et de regarder ces inscriptions confort de très près. Les animateurs de la Direction de la Jeunesse et des Sports sont en train de mener ces enquêtes. Je vous ai dit dans ma communication que l'on allait aborder cela par un groupe de travail, voir comment on allait organiser ces inscriptions cette année, je vous le répète, 28 % de plus d'inscriptions dues essentiellement premièrement à l'attrait des centres de loisirs, l'évolution démographique et la crise économique. Il faut regarder les tarifs des centres de loisirs qui sont relativement attractifs et donc facilitent peut-être les modes de garderie pour certaines familles.

Sur les cantines et le temps scolaire, il y a une tendance de l'Education nationale à vouloir transférer la demi-heure de soutien à midi. Ce n'est pas une décision ferme et définitive. Nous, nous continuerons, j'en ai parlé encore avec Mme l'inspectrice, à discuter sur le temps de l'enfant. Nous verrons quelle sera la meilleure solution à Boulogne-Billancourt. A Boulogne, il y a une culture de dialogue, d'information avec toute la communauté éducative. Je tiens à ce que cette culture puisse se maintenir. Nous avons une année de concertation. Nous verrons quelle décision définitive nous prendrons en septembre 2010. C'est ce que j'ai toujours dit et que le Député-maire a toujours souligné aux différentes Fédérations de parents d'élèves et à Mme l'inspectrice.

Je vous rejoins tout à fait sur le temps de cantine, il faut

le gérer et voir comment faire déjeuner les enfants dans de bonnes conditions. Nous avons déjà pris des mesures au niveau de la carte scolaire, j'ai reçu des mails de remerciement, car il y a certaines fermetures de classes qui facilitent le temps de cantine des enfants. Il faut continuer.

Sur les listes d'attente, c'est variable. Nous avons informé toutes les familles, il y a eu une information dans les centres de loisirs, une lettre de rappel en juillet. Il y a un certain nombre de personnes qui ne se sont pas inscrites et qui sont en liste d'attente. Nous complons cette liste d'attente. Il faut savoir une chose en tous les cas. Sur les centres de loisir, je n'irai jamais au-delà des normes de sécurité et des habilitations Direction Départementale Jeunesse et Sport, c'est pour cette raison que dans certains centres, il y a des listes d'attente.

En maternelle, toutes les familles en liste d'attente pourraient trouver un centre. La seule chose, c'est qu'elles veulent un centre bien précis et je ne peux pas le leur donner s'il est complet, je n'irai pas au-delà des normes de sécurité. Si j'ai 60 places dans un centre de loisirs, je maintiendrai les 60 places, je ne donnerai pas une autorisation pour 70 places, sauf si la DDJS l'accepte.

Actuellement, vous devez aussi savoir que nous sommes en train de discuter avec certains établissements du secteur privé pour voir si nous pouvons ouvrir des centres dans ces établissements.

M. Baguet

Merci.

1 - PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATIONS DE POSTES – MESURES DIVERSES.

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues, cette délibération vous présente en premier point 26 transformations de postes au tableau des effectifs pour une mise en adéquation de la catégorie d'emploi au regard des besoins des services et de la réalité du travail fait par les agents.

Le deuxième point concerne le recrutement d'agents requérant des compétences particulières dans le cas où le recrutement de fonctionnaires s'avérerait infructueux. Il s'agit d'un chef de service des musées municipaux, qui sera chargé de la conservation, de la mise en valeur des collections ainsi que de la définition du projet scientifique et culturel des musées municipaux ; le second étant un photographe qui sera intégré au sein de la Direction de la Communication pour réaliser des reportages photographiques, notamment pour le BBI.

Le troisième et dernier point concerne la modification de la liste des logements de fonction avec l'attribution de 4 logements de fonction, que ce soit pour nécessité abso-

lue ou utilité de service, et la suppression dans cette même liste de deux logements de fonction.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a souhaité savoir s'il était recherché une adéquation entre la composition familiale et le type de logement de fonction attribué. Il lui a été répondu que c'est effectivement le cas.

A une question posée par le même groupe sur le motif de recrutement d'un photographe, il a été répondu qu'il s'agissait d'une création de poste permettant la résorption d'un emploi précaire.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt ne prenant pas part au vote.

Mme Bauche

Nous ne prenons pas part au vote.

Par ailleurs, tout à l'heure vous avez fait un contresens sur ce que je vous ai dit. Nous nous félicitons de votre attitude martiale, mais nous ne vous présentons aucune excuse.

M. Baguet

Mme Bauche, arrêtez,

Vous ne prenez pas part au vote.

Abstention du groupe Unis pour Boulogne Billancourt.

La délibération n°1 est adoptée.

2 - ENTRETIEN MENAGER, ENTRETIEN INDUSTRIEL ET NETTOYAGE DES SURFACES VITREES DES BATIMENTS COMMUNAUX – LOT °3 NETTOYAGE DES SURFACES VITREES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT DE TRANSFERT.

Rapporteur : Mme Belliard.

Il s'agit dans cette délibération de permettre la continuité du contrat que nous avons avec une société d'entretien qui a transféré son activité en location gérance, ainsi que son fonds de commerce à une autre société. C'est un avenant pour permettre le règlement des factures.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Il a été précisé pour information que ce transfert ne modifiait en rien le cahier des charges initial.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 - ACQUISITION ET ENTRETIEN DES COPIEURS POUR LES SERVICES DE LA VILLE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS.

Rapporteur : Mme Belliard.

La Ville dispose d'un parc important de photocopieurs, 120 appareils sont installés. Il s'agit de remettre ces marchés qui sont en trois lots :

- acquisition, location, entretien de photocopieurs neufs.
- entretien d'un parc de photocopieurs existants pour différentes marques,
- ainsi que l'entretien d'un parc de photocopieurs existants pour une marque où nous avons très peu de photocopieurs.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

De même pour la commission des finances, avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4 - GESTION DES ABONNEMENTS A DES JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES PAPIERS OU ELECTRONIQUES POUR LES SERVICES DE LA VILLE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS.

Rapporteur : Mme Belliard.

Il s'agit du marché relatif à la gestion des abonnements des différents journaux, revues, périodiques papier ou

électroniques pour le service de la ville, qui arrive à échéance le 18 décembre 2009.

Pour mémoire, et je vais donner la réponse tout de suite, la question nous avait été posée en commission des finances, le montant du marché 2007 était de 76 000 euros, celui de 2008 qui figure dans la délibération était de 93 000 euros, et en 2009, après des efforts de gestion, nous sommes retombés à 84 000 euros.

Le marché proposé est à bons de commande fixé entre 60 000 et 150 000 euros HT.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?

Mme Belliard a souligné que l'on avait fait 10 % d'économie par rapport à l'année dernière. Il faudrait descendre encore un peu, Mme Belliard, si l'on peut. Je suis sûr qu'il y a des abonnements en double, un certain nombre de choses. Cela représente quand même 93 000 euros d'abonnements en 2008. C'est une sacrée somme ! On est descendu à 84 000 en 2009. Ce qui serait bien, ce serait de descendre encore un peu vers 2010, que l'on puisse baisser encore le montant total de ces abonnements de revues et périodiques divers et variés, papier ou électroniques d'ailleurs.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - TRAVAUX D'IMPRESSION, DE FAÇONNAGE ET LIVRAISON DE DOCUMENTS MUNICIPAUX AUTRES QUE LE MAGAZINE D'INFORMATION BBI – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS.

Rapporteur : Mme Belliard.

Cette délibération propose le renouvellement de marchés, plus exactement les marchés ont été bien redéfinis en cinq lots différents :

- tracts, dépliants et catalogues,
- affiches grand format,
- imprimés administratifs,
- signalétiques pérennes et événementielles,

- ainsi que plans et reproductions.

L'ensemble de ces marchés est remis en concurrence.

Je vous donnerai quelques réponses, mais peut-être après le rapport des commissions.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe @lternance a souhaité connaître le volume de papier économisé grâce aux envois électroniques ainsi que l'évolution moyenne de la consommation de papier par les services municipaux.

M. Baguet

Ce sont des bonnes questions. Vous pouvez répondre aux deux questions ?

Mme Belliard

Il est très difficile de répondre. J'ai des éléments de réponse tout de même. J'ai notamment des éléments pour répondre en même temps à la double problématique qui est : qu'est-ce qu'on peut économiser quand on fait de l'envoi électronique ? A la direction des services juridiques, grâce à la dématérialisation des procédures sur la plate-forme des marchés publics, on a pu considérer que depuis le 1er janvier 2009, il avait été économisé simplement 206 ramettes, à raison de 2,5 kilos par ramette, cela ne fait pas grand-chose. Si on ajoute la dématérialisation au contrôle de légalité, on augmente un peu, mais on s'aperçoit que c'est encore très court. Juste pour vous montrer ce que l'on peut considérer comme la faiblesse d'un effort et la révolution qu'il faut apporter pour réellement diminuer notre consommation de papier. Ces deux économies représentent l'équivalent d'une demi-tonne de papier sur 6 ou 7 mois. C'est un début, dans une Direction bien précise et bien identifiée au sein de la Ville.

M. Baguet

Peut mieux faire, comme l'on dit.

Mme Belliard

Peut mieux faire, mais la collecte des chiffres a été réel-

lement difficile. Le changement de notre logiciel comptable devrait nous permettre d'obtenir une comptabilité analytique qui, l'an prochain, nous permettra, en fonction des marchés, en fonction de la hiérarchie et des différents éléments renseignés, d'avoir une comptabilité nettement plus intéressante.

Je voudrais apporter une précision. Le Guide des Activités qui vous a été remis et qui faisait partie de ces anciens marchés, grâce à une création qui a été faite en interne exclusivement, grâce à des affiches qui ont été supprimées, à une signalétique faite en interne, autrement dit grâce à la mise en valeur des compétences internes de la Ville, a permis de réaliser une économie de l'ordre de 30 000 euros. Là encore, potentiel d'amélioration, potentiel de progrès, et en plus mise en valeur des talents individuels des agents de la Ville.

D'autres questions sur ce sujet important ? Sur le guide, j'ai eu des félicitations. Les gens l'ont trouvé plus facile, plus fonctionnel, en format A 4. Avant, c'était un petit guide dos carré, collé, avec du papier glacé en couverture. 32 000 euros d'économie rien que pour l'impression, cela méritait que l'on se creuse un peu la tête.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6 - ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS DU CENTRE DE VACANCES DE BENAIS – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (S.M.I.P.E.) DU VAL D'ANJOU

Rapporteur : Mme Belliard.

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention avec le syndicat mixte intercommunal pour la protection de l'environnement du Val d'Anjou. Sachant que compte tenu de son caractère d'établissement public, le château de Benais ne paie pas de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est donc un autre moyen de procéder à l'enlèvement des ordures ménagères, puisque nous ne pouvons pas faire autrement. Avant, cette décision était signée du Maire. Les services ont vérifié, il faut une délibération.

M. Baguet

Cela fait un peu bizarre. Vous verrez tout à l'heure, que nous sommes obligés de passer une délibération pour moins de 1 000 euros. Là, on alourdit les procédures et ce n'est pas une économie de papier. Avant, une décision du maire, je la transmettais au contrôle de légalité, maintenant il faut faire 55 photocopies... c'est comme cela.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7 - TRAVAUX DE MAÇONNERIE – TRAVAUX DE PEINTURE – MARCHES ATTRIBUES PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard.

Afin d'assurer l'entretien et la pérennité des bâtiments communaux, la Ville utilise divers marchés de travaux, dont ceux de peinture et de maçonnerie, qui arrivent respectivement à échéance les 31 décembre 2009 et 27 janvier 2010.

Je vous propose de renouveler ces marchés à bons de commande pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, reconductibles expressément tous les ans, sans que leurs durées totales ne puissent excéder quatre années.

Chaque marché fera l'objet de deux lots, le lot n°1 pour les travaux à Boulogne-Billancourt et le lot n°2 pour les travaux à Benais.

	Lot n°1 montants annuels maximum	Lot n°1 montants annuels minimum	Lot n°2 montants annuels maximum	Lot n°2 montants
Marché de peinture	100 000 € H.T	400 000 € H.T	Sans minimum	20.000 € HT
Marché de maçonnerie	150 000 € H.T	600 000 € H.T	Sans minimum	30.000 € HT

Les lots n°1 feront l'objet d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert. Ils seront attribués à deux candidats de manière à assurer une meilleure garantie d'intervention rapide en cas de besoin.

Les lots n°2 feront l'objet d'une consultation par procédure adaptée, selon les dispositions de l'article 27 III du Code des marchés publics, qui permet de conclure des lots inférieurs à 80.000 € HT selon une procédure adaptée. Ce dispositif est mis en œuvre afin de faciliter l'accès et la réponse des opérateurs locaux, à la consultation lancée.

Il vous est donc proposé de lancer la consultation relative aux travaux de peinture et aux travaux de maçonnerie dans les bâtiments communaux et d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a rappelé qu'il était convaincu que pour la réalisation de menus travaux de peinture ou de maçonnerie, la Ville aurait plutôt intérêt à disposer de son propre personnel qualifié que de faire appel à des prestataires extérieurs.

Des éléments d'information ont été apportés en commission. Actuellement, la ville salarie 8 peintres, 7 menuisiers, 6 électriciens et 2 tous corps d'Etat. Le recours à des entreprises extérieures permet de pallier les urgences dans les écoles, les centres de loisirs ou les crèches.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8 - MARCHÉ DE REAMENAGEMENT DE LA CUISINE ET DE LA RESERVE DE LA CRECHE CRESTEY - AVENANT N°1 – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard.

Le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réaménagement de la cuisine et de la réserve de la crèche Crestey, sise 14 rue de Paris a été attribué le 23 juin 2009 à la société FT Bâtiment.

Parallèlement, la direction utilisatrice a décidé de procéder au remplacement du four et des plaques électriques par du matériel plus performant, mais plus encombrant. Ces modifications de dimensions ont nécessité le déplacement de l'évier, la création d'une crédence en inox et le remplacement du robinet mélangeur.

Le montant de ces travaux s'élève à 737, 50 euros HT (882,05 euros T.T.C), ce qui porte le montant du marché à 20 608,78 euros HT (24 648,10 euros T.T.C), soit une augmentation de 3,58 % sur le montant total du marché.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant n°1 au marché de réaménagement de la cuisine et de la réserve de la crèche Crestey avec la société FT Bâtiment.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Tout cela pour adapter la paillasse au matériel retenu !

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9 - CONVENTION DE SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER – DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE TRESOR PUBLIC – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL SALSA (SYSTEME D'ANALYSE LOGICIELLE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS).

Rapporteur, Mme Dubost.

Monsieur le Maire, chers collègues, il vous est rappelé que plusieurs collectivités, notamment des grandes villes, ont signé des conventions de service comptable et financier avec le trésor avec, comme principaux objectifs, la rénovation des relations entre les services de l'ordonnateur et du comptable, la modernisation des chaînes administratives et l'enrichissement des informations comptables et financières. Cette forme de partenariat a été mise en oeuvre dans la ville depuis fin 2004.

S'agissant du contrôle des associations subventionnées, la Direction Générale des Finances Publiques, par l'intermédiaire de notre trésorier principal, propose cette année à la Ville de lui mettre à disposition un outil d'analyse financière dénommé Salsa. Salsa permet de porter un premier jugement sur la situation financière d'une association, c'est un outil d'aide à la décision. Bien entendu notre collectivité, indépendamment de l'utilisation de Salsa, se réserve le droit d'approfondir les contrôles qu'elle pourrait juger nécessaires.

Enfin, la mise à disposition de ce logiciel est gratuite.

Je vous remercie d'autoriser le maire à signer cette convention.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a fait remarquer qu'au fil du temps, le contrôle de gestion des associations par la Ville

s'est amélioré. Il a voulu savoir si ce logiciel allait avoir un simple rôle d'aide à la décision ou bien s'il viendrait se substituer au travail de la Direction du contrôle de gestion. Il a été répondu que ce logiciel restera un outil d'aide à la décision de premier niveau. La Direction du contrôle de gestion a actuellement la tutelle de 300 associations et la gestion d'une vingtaine de délégations de service public. L'automatisation de la partie consacrée au calcul d'analyse financière grâce au logiciel Salsa lui laissera plus de temps pour l'approfondissement des études.

La cellule du contrôle de gestion va par ailleurs être renforcée par l'arrivée d'un contrôleur de gestion spécialisé dans le domaine des gestions externes.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?

Mme Even.

Pourrions-nous connaître les ratios qui seront proposés dans ce logiciel, ainsi que les indicateurs d'alerte proposés également dans ce logiciel ?

Mme Dubost

Ce sont des ratios très simples. Bien évidemment, l'analyse financière n'est qu'un tout petit aspect de la poursuite du financement des associations à Boulogne-Billancourt. C'est un outil que le Trésor nous donne, mais ce n'est qu'un des aspects et ce ne sera absolument pas l'aspect dominant. Après, c'est classique. Est-ce que vous avez 3 ans de fonctionnement en trésorerie ? Vous avez un clignotant qui s'allume, ce n'est pas normal qu'une association ait 3 ans de fonctionnement en trésorerie. En revanche, il est normal qu'elle ait un minimum de trésorerie, qu'elle ne soit pas en trésorerie négative. Ce sont des ratios extrêmement basiques. C'est bien fait. C'est un aspect de l'analyse, mais il n'est pas prépondérant pour déterminer si cette association mérite de continuer d'être financée.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, une explication de vote. Etant donné que les ratios, on vient d'en avoir un, mais on ne connaît pas l'ensemble des ratios, et nous n'avons toujours pas eu de discussion sur les critères qui permettraient de choisir le montant des subventions des associations. Nous nous abstenons.

Nous demandons depuis plusieurs mandats d'avoir un débat au sein du Conseil municipal sur des critères qui nous permettraient d'attribuer des subventions de façon un peu rationnelle, cohérente et sans injustice. Nous n'avons pas eu ce débat, et là, nous ne connaissons pas tous les ratios. nous venons d'en avoir un sur le total du logiciel. Donc, nous nous abstenons.

M. Baguet

Je vous remercie de le rappeler. Nous avons pris l'engagement, après le vote des subventions aux associations l'année dernière, d'organiser un débat général. Il faudra effectivement le programmer, M. le directeur général, et que l'on n'oublie pas de programmer un débat sur les critères. Ce sera compliqué, ce sera une séance un peu spécifique, nous pourrions faire une sorte de Conseil Municipal privé et inviter tous les élus qui souhaitent y participer.

Nous pouvons faire un petit groupe de travail sur le sujet dans un premier temps, pour éviter de se retrouver à 55 tout de suite... M. le directeur, vous montez cela.

La délibération n°9 est adoptée.

Abstention pour le groupe @lternance.

10 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – ILOT D2 – ACQUISITION EN VEFA DE 52 LOGEMENTS PAR LA S.A. D'HLM OSICA – MODIFICATION DES CONDITIONS DE LA GARANTIE DES EMPRUNTS DELIBEREE LE 12 JUILLET 2007 – DROITS DE RESERVATION – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il vous est rappelé que dans le cadre d'une délibération du 14 décembre 2006, une opération de logements sociaux concernant 52 logements sur l'îlot D2 de la ZAC avait été financée à hauteur de 260 000 € par le Conseil municipal. Dans le cadre de cette opération, la ville avait accordé une garantie d'un montant total d'emprunt à hauteur de 5 881 000 €. Cependant, ce plan de financement ayant été révisé, le montant total des emprunts à garantir s'établit désormais à 6,630 M€.

La SA HLM Osica, opérateur, sollicite aujourd'hui une nouvelle délibération de la ville.

En contrepartie de l'augmentation de la garantie accordée par la ville et de la subvention susvisée, la ville bénéficiera d'un droit de réservation porté de 6 à 7 logements, comme prévu initialement.

Par ailleurs, une convention de partenariat entre la ville et le collecteur a été mise afin de favoriser l'accès au logement des salariés inscrits sur le fichier de demandeurs de logement de la ville.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer l'ensemble de ces conventions.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris

part au vote.

Ce dernier regrette que conformément au plan d'urbanisme actuel, il n'y ait que 6 logements prévus par ce programme en PLAI. Il voudrait que soit revu à la hausse le nombre de logements de PLAI construits par rapport aux logements de type PLUS et PLS. Pour cela, il suggère une modification du plan d'habitation local.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, une intervention en deux points.

Le premier, pour faire remarquer qu'il s'agit tout de même d'une demande de garantie en hausse d'environ 12 % par rapport à la demande initiale. Nous demandons de quoi cela augure pour les programmes à venir et si la modification de financement est liée à la crise, est-ce que cela ne va pas générer d'autres demandes de modification de garanties d'emprunt et si, au bout du compte, ce n'est pas notre économie locale qui en sera pénalisée, dans une situation d'endettement déjà inquiétante pour notre ville ?

Deuxième point : nous revenons sur la distribution des logements sociaux qui accordent une part trop importante aux PLS et PLUS, ne laissant qu'une portion congrue aux PLAI, logements qui seraient plus en mesure de convenir aux populations les plus modestes, surtout en période de crise économique. C'est la raison pour laquelle nous suggérons d'amender le PHL en ce sens, pour inverser cette tendance.

Mme Even

Etant salariée d'un des organismes cités, je ne prendrai pas part au vote.

M. Baguet

Sur ce sujet, je suis tout à fait d'accord avec vous. La répartition 7 logements pour la Ville sur 52 n'est absolument pas normale. Depuis nous avons été élus, nous avons essayé de renégocier toutes les attributions de logements. M. Gallant s'y est employé avec talent et efficacité. Au dernier conseil municipal, nous avons voté des droits d'attribution qui allaient jusqu'à 30 % de programmes de logements sociaux.

Dans cette opération, effectivement, nous en sommes à 13 %, en dessous des 20 %, mais c'est un dossier qui est ancien, qui a été délibéré par la précédente assemblée municipale en 2006. Osica est un bon bailleur social, avec qui nous faisons l'opération de la France Mutualité rue Paù Casals. Je l'ai évoqué au Conseil de juillet. Ils vont acheter une cage d'escalier supplémentaire portant à 271 le nombre de logements sociaux dans la rue Paù Casals.

Osica est une filiale de la SNI, filiale elle-même de la Caisse des Dépôts et Consignations. On les aide dans le financement de cette opération. C'est une situation un peu exceptionnelle compte tenu de la configuration de la ZAC. On a déjà évoqué ici le problème de la ZAC, l'achat en VEFA systématique par les bailleurs sociaux. Chaque fois, je me suis élevé contre cela, la décision a été prise en 2003, on ne peut pas revenir dessus.

Chaque fois, cela amène les bailleurs sociaux à surenchérir sur le prix d'achat et de construction des logements ce qui oblige les collectivités à abonder d'autant. J'avais ici dénoncé le fait que les subventions publiques allaient enrichir les promoteurs au détriment des bailleurs sociaux.. Je vous rappelle que la ZAC, c'est 170 000 m² de logements sociaux. nous en avons déjà engagés une partie. Il n'est pas possible de se désengager même si la situation est encore une fois regrettable.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – ILOT B2C – ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS PAR LA S.A. D'HLM OSICA – GARANTIE DES EMPRUNTS – DROITS DE RESERVATION – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur Mme Dubost.

En novembre 2007, le Conseil municipal n'avait voté que la subvention. Aujourd'hui, il vous est demandé, dans le cadre de cette délibération, d'une part d'autoriser la ville à apporter cette garantie à hauteur d'un montant de 3,407 M€. En contrepartie de cette garantie et de la subvention susvisée, la ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 6 logements.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer l'ensemble de ces conventions.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

Comme pour le point précédent, la commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote et ayant effectué les mêmes observations.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Des questions ?

M. Tisseyre

Mon intervention précédente valait pour celle-ci.

M. Baguet

C'est un peu mieux, la répartition c'est 21,4.

M. Tisseyre

Je suis d'accord, mais le problème demeure.

M. Baguet

Oui, mais la répartition est meilleure. Sur 28 logements, nous en avons 6, soit 21,4 % du programme, et surtout, ce qui est intéressant, c'est que l'on a 50 % des T4.

Claude Gallant est très attentif. A ma demande, à chaque fois nous renégocions des logements supplémentaires quand on le peut et, en plus, nous essayons d'obtenir des échanges en grands logements plutôt qu'en petits logements. Je n'ai jamais compris d'ailleurs pourquoi on comptabilisait au logement et non pas à la surface du logement. Lorsque nous avons des droits d'attribution de 4 studios, ce n'est pas la même chose que sur quatre F4.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12 - FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Rapporteur Mme Dubost.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'organisme ACSE. Cette convention permettra de débloquer une subvention de 20 000 euros dans le cadre du FIPD, qui a été notifiée suite à l'aménagement du centre de supervision urbaine au cours d'installation au rez-de-jardin de l'hôtel de ville. En fait, c'est pour obtenir une subvention.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis

un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Ce groupe regrette que ce fonds interministériel de prévention de la délinquance subventionne des actions de surveillance.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur le sujet ?

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, notre groupe a eu déjà l'occasion d'intervenir à ce sujet lors de précédentes séances du Conseil municipal, en particulier, celles des 29 janvier et 7 mai derniers. Nous campons sur nos positions.

Tout d'abord, nous aurions souhaité voir le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sollicité en vue d'une utilisation plus créative et imaginative en matière de prévention concernant le volet humain et social. Force est de constater que ce dernier est ici délaissé et qu'il s'agit une fois de plus d'une sollicitation à pure vocation technique concernant la mise en place de systèmes de vidéosurveillance.

Pourtant, les événements que nous avons connus au printemps dernier dans le quartier sud de notre ville et les conséquences qui s'ensuivent aujourd'hui pour les familles concernées nous rappellent qu'un travail de prévention sur le terrain de fond pourrait être renforcé de façon opportune, relativement notamment dans le cadre de l'article L 122-14 du Code de l'Action Sociale et Familiale, qui rentre dans les dispositions d'application de ce fonds.

Cet article vise à favoriser dans les quartiers entre autres la lutte contre l'illettrisme, les actions en faveur des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, la lutte contre les discriminations et l'intégration des populations immigrées vivant en France.

D'autre part, nous réitérons notre demande de bilan concernant l'efficacité du système de vidéo surveillance, à savoir le calcul du ratio entre l'investissement en termes de matériel, de sa maintenance et des ressources mobilisées en termes d'ETP formés et absorbés dans ce processus sur la diminution effective du nombre de délits dans les zones concernées. Nous vous demandons aussi quelles exploitations vous entendez faire de données recueillies concernant le trafic routier et quels seront les axes mis sous surveillance.

Je signale par ailleurs que la convention qui nous a été soumise dans le document de projet de délibération ne comprend pas les articles de 1 à 3 et qu'il nous paraît délicat d'approuver la signature d'un document, semble-t-il, incomplet.

M. Baguet

Visiblement, il y a une erreur technique. Dans le document que j'ai, j'ai 3 sur 5 et 4 sur 5. Effectivement il manque les articles 1 à 3. Cela n'a pas été vu en commission ? Personne n'a réagi ? Vous attendez le conseil municipal pour réagir. Est-ce que l'on peut, M. le directeur général, avoir les articles 1 à 3 et les distribuer en photocopie à tout le conseil municipal pour éviter de retarder ? Pour une fois que nous pouvons toucher une subvention, nous n'allons pas retarder la délibération.

Pour vous répondre, M. Tisseyre, vous savez qu'il faut un équilibre entre prévention et sécurité. Nous avons assez évoqué les actions menées en termes de prévention. Nous avons fait beaucoup de choses en termes d'insertion. Ce matin, j'étais avec Mme Rougnon au Pont de Sèvres, sur le chantier insertion qui se termine. Nous allons relancer un chantier insertion en décembre 2009. Nous créons un centre social au Pont de Sèvres. Nous avons rencontré la CAF la semaine dernière. Ce centre social aura pour vocation d'intervenir à la fois sur le Pont de Sèvres, sur les squares de l'Avre et des Moulineaux et sur la résidence Marcelin Berthelot. Les associations elles-mêmes interviennent, l'association de M. Zouaoui, l'amicale des locataires des squares de l'Avre et des Moulineaux, et l'association CEBBIJE, qui intervient sur les squares de l'Avre et des Moulineaux monte en puissance. Leurs locaux sont pour l'instant un peu inadaptés. Nous allons les héberger dans la Maison des Syndicats, juste à côté des squares de l'Avre et des Moulineaux pour permettre aux jeunes de sortir un peu de la résidence et pouvoir être mieux accompagnés, avoir un suivi plus personnalisé.

Nous avons beaucoup œuvré Nous faisons beaucoup en matière de prévention, franchement.

En matière de sécurité, il nous faut aussi intervenir. Je suis désolé, mais nous avons un taux de cambriolages qui augmente à Boulogne-Billancourt, comme dans tout le département. Certes ce ne sont pas les taux de certaines communes. Les taux de cambriolages ont augmenté de 50 à 80 % dans certaines communes des Hauts de Seine. Heureusement, nous en sommes loin, mais il y a quand même effectivement une augmentation de cette délinquance, qui est extrêmement préjudiciable pour les victimes.

C'est traumatisant quand vous avez votre appartement cambriolé. Les gens se sentent violés dans leur intimité, dans leur vie. Pour toute la famille, c'est une véritable angoisse, les enfants sont inquiets, je peux vous l'assurer.

Après l'infraction commise, il y a toujours des moments difficiles. Il faut bien intervenir.

Là-dessus j'ai toujours été clair, c'est dans notre programme électoral. Nous mettrons en place la vidéo-protection. Nous devons monter en puissance jusqu'à 35 caméras. Nous avons commencé à nous organiser avec la résidence Bellefeuille, les squares de l'Avre et des Moulineaux avec l'Office Départemental de HLM, nous allons en mettre sur le Pont de Sèvres, et dans les principaux quartiers de la Ville.

Nous montons également en puissance avec la police municipale. J'ai reçu cette semaine 7 nouvelles recrues. Nous allons passer de 35 en effectif à 42 pour pouvoir assurer le service à la population jusqu'à 1 heure du matin. Lorsque j'avais évoqué ce sujet avec le commissaire de police, il m'a expliqué que notamment beaucoup de drames conjugaux se passent entre 22 heures et une heure du matin. Or, notre police municipale s'arrêtait de travailler à 22 heures. Nous allons organiser tout cela pour la rentrée de janvier 2010.

Il faut faire aussi des opérations coups de poing, ce qui a été fait au mois de juin en accord avec la police nationale. Nous avons fait une grosse opération sur les squares de l'Avre et des Moulineaux, 11 délinquants, des voyous, des gens dangereux qui procédaient à des trafics totalement illégaux ont été arrêtés et de plus, ils terrorisaient une grande partie des familles. Sur les 11, 7 sont toujours en prison. Je pourrais vous faire lire une lettre que j'ai reçue d'une dame des squares de l'Avre et des Moulineaux, qui m'a dit : "je vous remercie, Monsieur le Maire, c'est la première fois depuis très longtemps que nous sommes enfin tranquilles..."

Ces 7 voyous doivent d'abord être jugés. J'espère qu'ils resteront en prison. En tout cas ils doivent quitter impérativement les lieux parce qu'il n'est pas normal que 7 voyous terrorisent plus de 850 familles dans la résidence. Nous irons jusqu'au bout de la procédure. Je me battrais. J'ai d'ailleurs saisi le Procureur de la République.

Nous pouvons à la fois être sévères dans la répression et faire de la prévention. Il faut faire les deux. C'est comme cela que l'on arrivera à un bon résultat sur Boulogne-Billancourt. On ne fait pas l'un au détriment de l'autre, ni l'un sans l'autre. Voilà la politique que nous souhaitons mener et que nous menons en matière de sécurité sur la ville.

J'espère avoir répondu à votre question.

La délibération n°12 est adoptée.

Le groupe @lternance vote contre.

M. Baguet

Vous êtes contre la subvention ?

13 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ELEMENTAIRE MAITRE JACQUES.

Rapporteur : M. Baroli.

Il vous est proposé de faire procéder dans les formes légales à la désignation de nouveaux représentants, un membre titulaire et un membre suppléant du Conseil municipal au Conseil d'école Maître Jacques. Je vous propose la candidature de M. Amar comme membre titulaire, et de Mme Bruneau comme suppléante.

M. Baguet

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Vouette

Oui, je pense que l'opposition devrait être représentée dans cette école. Nous présentons la candidature de Mme Shan.

M. Cohen

Comme nous considérons que cette opération a été menée du temps de la majorité ancienne, nous présentons la candidature de Mme Laureau, puisqu'apparemment nous connaissons ce dossier, comme vous avez appris à le connaître.

M. Baguet

Mme Laureau. Mon collègue me fait remarquer, le prétexte étant une opération ancienne, que Mme Laureau n'était pas élue dans le précédent Conseil municipal. Ce n'est pas grave, on a le droit d'assumer.

Quelle est la règle en la matière ? nous avons ouvert dans les collèges et les lycées.

M. Baroli

Nous avons ouvert, Monsieur le Maire, à votre demande, un représentant de l'opposition dans les collèges et lycées, Conseils d'administration. Sur les écoles élémentaires et maternelles, il n'y avait rien eu.

M. Baguet

Vous voulez un vote à main levée ?

Mme Vouette.

Peut-être que cette délibération serait l'occasion d'un geste d'ouverture de la majorité, ce serait bien que l'opposition soit représentée dans les écoles primaires et mater-

nelles. Là, vous avez une occasion en or de montrer votre ouverture d'esprit.

M. Baguet.

Ecoutez, le problème, c'est que vous êtes deux oppositions. L'ouverture auprès de quelle opposition ? Celle qui est la plus nombreuse en élus et qui effectivement a porté ce projet dans le passé, même s'il a été extrêmement coûteux, et vous Madame, qui êtes moins nombreux. Il faut se mettre d'accord. A la proportionnelle, sur deux postes, la majorité l'emporte.

Je pense qu'il faut rester cohérent. Je pense que sur les écoles élémentaires et maternelles, c'est normal, il y a un lien direct avec la majorité municipale. Sur les collèges et sur les lycées, je pense qu'il peut y avoir une ouverture. Nous allons voter.

Les candidats de la majorité : M. Amar comme titulaire et Mme Bruneau comme suppléante.

M. Baguet

Vous voulez un vote à bulletin secret ?

Non...

On fait cela à main levée ?

Mme Vouette

Si vous voulez. Je ne voudrais pas être désagréable envers les membres de la majorité municipale. Franchement, est-ce que vous ne pensez pas que des conseillers qui n'ont pas de délégation particulière seraient plus présents dans les écoles que des maires-adjoints qui ont déjà plein de travail sur le dos ? Je trouve vraiment dommage que vous restiez sur votre position.

M. Baguet

Je peux vous répondre qu'en général un maire-adjoint, puisqu'il est censé être plus présent en mairie qu'un conseiller municipal, peut mieux servir de relais avec l'administration qu'un conseiller municipal.

M. Cohen confirme !

M. Amar qui, en plus, a sa permanence de quartier avec Mme Rougnon dans l'école, sera dans l'école. M. Amar sera relancé par la directrice s'il ne relaie pas bien les revendications du Conseil d'école et de Mme la directrice. M. Amar, vous prenez des risques en étant sur place ! C'est la première fois que l'on a une permanence de quartier dans une école.

M. Baroli

Et Mme Bruneau aussi, vous savez très bien que l'on veut développer dans cette école le développement du rang et mettre en place un Agenda 21.

M. Baguet

Mme Bruneau va suivre le programme de développement durable de cette école qui a été aménagée avec des panneaux qui bougent en fonction du degré de chaleur et de luminosité.

Vote à main levée.

M. Amar remporte 40 voix.

Mme Bruneau remporte 40 voix.

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prend pas part au vote.

Ont été élus : M. Amar et Mme Bruneau. Nous les félicitons. On surveillera leur présence dans le Conseil d'école.

M. Amar

J'y suis à chaque fois !

14 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASL) – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Rapporteur : Mme Missoffe.

Mes chers Collègues,

Cette délibération vient en complément de la délibération du 9 juillet concernant le FSL.

La loi du 31 mai 90, modifiée par la loi du 13 août 2004, a instauré dans chaque département un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, et un fonds de solidarité pour le logement FSL.

L'accompagnement social lié au logement (ASL), objet de cette délibération vient en appui du dispositif du Fonds Social pour le Logement (FSL).

A la Ville de Boulogne-Billancourt, ces mesures d'ASL sont mises en œuvre par la direction de l'action sociale et de la santé, et financées sur les crédits du FSL dans le cadre d'une convention conclue avec le Département. Cette convention prévoit l'accompagnement par un travailleur social d'au moins vingt ménages par mois dans leurs difficultés quotidiennes. Chaque mesure fait l'objet d'un examen par une commission technique qui en défi-

nit précisément les objectifs avant d'être soumise à la décision de la commission plénière du FSL. L'adhésion des personnes, qui est indispensable, se concrétise par la signature d'une convention tripartite. L'aide est décidée par la commission FSL, sur des critères particuliers : la situation financière et sociale, un logement insalubre ou précaire, l'absence de logement ou la menace d'une expulsion. Les ménages auxquels cette aide est proposée doivent manifester leur adhésion.

Cet accompagnement s'exerce à un rythme soutenu avec une alternance d'entretiens au service, de visites à domicile et d'accompagnements physiques pour réaliser des démarches si nécessaire.

Au cours de la prise en charge, des aides financières sont éventuellement sollicitées notamment auprès du FSL. Des bilans intermédiaires et de fin de suivi sont réalisés pour chaque situation indiquant le niveau de réalisation de chaque objectif.

En 2008, à Boulogne-Billancourt il y a eu 39 nouvelles situations, dont 10 dans le cadre de l'accès au logement et 29 dans le cadre du maintien. Ces familles sont accompagnées pour la reprise du paiement régulier de leur loyer ou apurer leurs dettes, tout cela pour éviter une expulsion.

Une subvention de 41 460€ correspondant au salaire du travailleur social et des frais de fonctionnement est allouée par le département pour l'année 2009.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de financement correspondante avec le département.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

A la demande du groupe @lternance, il était précisé qu'il n'y a pas de lien direct entre le nombre de ménages aidés et le montant de la subvention, cette dernière correspondant au coût du travailleur social.

Par ailleurs, le nombre de familles concernées en 2010 ne peut être fourni aujourd'hui, la durée de chaque suivi étant individuelle.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe @lternance souhaiterait connaître le nombre de familles éligibles à ce dispositif.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC LE TENNIS CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS.

Rapporteur : M. Louap.

Par délibération n° 17 du 25 septembre 2008, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer avec le Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.) un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue le 28 octobre 2005, afin de prolonger sa durée de validité de 6 mois éventuellement reconductible une fois.

Cette prolongation devait permettre de proposer des adaptations à la convention précédente, pour tenir compte des souhaits de la Ville de poursuivre l'aide qu'elle apporte au club, tout en ayant une meilleure maîtrise des équipements mis à disposition.

La convention arrivant à son terme le 30 septembre prochain, il y a lieu de prévoir un nouvel accord contractuel avec le T.C.B.B.

Cet accord introduit notamment deux évolutions substantielles :

- D'une part, la possibilité pour la Ville de verser à l'association une subvention annuelle de fonctionnement pour l'organisation de l'Open des 10/12 ans et l'entretien annuel des cours en terre battue du site de Le Gallo,

- D'autre part, l'évolution des conditions d'utilisation exclusive des équipements par le club en développant un partenariat avec la Ville non seulement dans le cadre des activités scolaires et périscolaires, mais également pour les cours de l'Ecole Municipale des Sports durant les vacances d'été.

Pour des raisons pratiques, il est donc prévu de formaliser l'accord contractuel par deux documents : une convention d'objectifs, qui fixe les conditions dans lesquelles la Ville apporte son aide à l'association, et une convention de mise à disposition des installations, qui prévoit les conditions d'utilisation des équipements par le T.C.B.B.

Je vous propose, en conséquence, d'autoriser le Maire à signer avec le Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.), les deux conventions précitées.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a soulevé les questions du choix du TCBB comme partenaire de la ville et du niveau élevé des tarifs pratiqués par ce club. Il a été répondu que le TCBB est à ce jour LE club de tennis à Boulogne-Billancourt et que l'objet de la convention présentée est justement de passer d'une situation d'exclusivité à une situation d'ouverture à d'autres, notamment à l'Ecole des Sports de la ville.

A noter par ailleurs que la durée de cette convention, un an et trois mois, permet la poursuite de la réflexion sur l'exploitation de ces courts de tennis et sur l'accès de ce sport au plus grand nombre.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes @alternance et Unis pour Boulogne Billancourt ne prenant pas part au vote.

Le groupe @lternance a jugé le dossier du TCBB sensible et évolutif. Il a signalé que le projet de délibération comportait un risque juridique mis en avant par le rapport d'audit. Le TCBB se trouve de fait gestionnaire des installations tennistiques de la ville, ce qui devrait entraîner la conclusion d'une délégation de service public avec contrôle des comptes et des recettes.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a jugé la convention d'objectifs trop succincte pour un club d'une telle importance. Il a souhaité connaître les intentions de la ville au-delà du 31 décembre 2010.

Des précisions ont été apportées en commission. Tout d'abord, la présente convention est une avancée significative dans la clarification des relations entre la ville et le TCBB, comme le montre l'article 3, le TCBB perd l'exclusivité de l'utilisation des courts de tennis. De plus, le versement d'une subvention annuelle va désormais contraindre le TCBB à rendre des comptes à la ville.

La durée de la convention a délibérément été choisie courte de manière à pouvoir prendre en compte les indications que rendrait la Chambre Régionale des Comptes.

M. Baguet

Merci Madame. Effectivement, il y a eu un certain nombre de questions en commission, les deux rapporteurs viennent d'y répondre avec pertinence.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Vouette

Monsieur le Maire, M. Fusina expliquera notre position de vote et ce problème juridique. Je voudrais en profiter pour rappeler que beaucoup de Boulonnais attendent de

pouvoir s'inscrire au tennis. Les listes d'attente sont longues. Nous proposons depuis longtemps des installations semi-enterrées sur l'île Seguin, ce qui permettrait d'accroître l'offre et de régler aussi le problème du stade Le Gallo.

Il est marqué dans la convention que l'on demande au club d'augmenter l'offre de courts de tennis, mais où ?

M. Cohen

Je ne suis pas étonné que sur cette délibération, les conclusions de la majorité soient à peu près les mêmes que celles du groupe @lternance, mais à mon avis, pas pour les mêmes raisons parce que je reconnais là une grande cohérence de la part du groupe socialiste, qui consiste à dire depuis la nuit des temps que le fait d'avoir mis en gestion de cette façon-là le club de tennis au TCBB était une façon de déposséder les Boulonnais, qu'il fallait ouvrir les tennis à tout le monde, etc. Ce type de gestion-là, on le connaît, a peu fonctionné.

J'ai mal réagi à cette délibération malgré tout, M. Louap et M. Baguet, pour deux raisons principales : la première, c'est que l'on a beaucoup de mal à faire du sport de haute catégorie dans la ville pour les raisons que vous connaissez : pénurie d'équipements, coût des équipements, etc.

Deuxième raison, c'est parce qu'on sait qu'il faut pourtant des locomotives dans le sport. On en a quelques-unes, on en a eu par le passé avec le judo, mais ce sont des résultats fluctuants. Là, on a une association qui ne nous demande jamais d'argent, à laquelle on a fait beaucoup de "cadeaux" et qui sont des cadeaux aux Boulonnais, puisque l'essentiel de la clientèle du TCBB est boulonnais. Cette association est devenue le deuxième club de France. C'est assez exceptionnel. Voilà une ville de 100 000 habitants, à proximité de très grands clubs de tennis, y compris le Racing Club de France. Je me souviens avoir négocié pour le club de basket d'ici, c'était une catastrophe, je n'y arrivais pas, il y avait trop de poids lourds en face de moi.

Nous avons un club qui marche formidablement bien et nous sommes en train de leur chipoter des conventions.

Il y a deux problèmes. Tout d'abord, il y a un vrai problème juridique. Il n'a pas été existant puisqu'on a la chance dans ce Conseil municipal, à l'exception de M. Granger qui est décédé, d'avoir tous les adjoints au sport depuis 1989 : M. Baguet, qui était adjoint aux sports en 89, M. Solère qui a signé la convention en 2002, et moi qui l'ai renouvelée en 2005. C'est vrai que l'on est myope. En ce qui me concerne, c'est vrai.

Même s'il y avait quelques failles juridiques, je considérerais que la protection du TCBB avait beaucoup plus d'importance dans la valorisation du sport que différer cette convention.

Deuxième possibilité : la convention est nulle ou elle n'est pas bonne. Il faut se dépêcher de la refaire.

M. Louap, je n'ai pas oublié que vous n'avez pas été aimable avec moi les dernières fois. Je n'ai pas oublié, c'est normal. Je voudrais vous rappeler qu'en quelques années, nous avons fait le centre hippique, la piscine patinoire, le stade des Fontaines, etc., etc. Alors, pour signer une petite convention, je pense que l'on pourrait se remuer un petit peu. Nous avons mis une dizaine d'années pour faire tout un tas d'équipements. Je pense que la convention mériterait à la fois d'être signée et aussi d'être renouvelée dans des conditions qui permettraient à ce club de continuer à s'exprimer, parce que nous sommes fiers, il accueille des Boulonnais.

Quant à la cherté du club, au passage, il n'est pas subventionné, et quand on subventionne des clubs, ce qu'oublie de dire M. Fusina, c'est quand même l'argent des Boulonnais.

Nous voterons cette convention, mais c'est la deuxième fois que vous nous faites cela. Un an plus un an et trois mois, cela fait deux ans et trois mois, cela aurait été plus simple entre nous d'avoir signé pour 3 ans et en même temps cela les aurait rassurés, parce qu'il y a un climat d'inquiétude, je trouve que ce n'est pas bon, ce n'est pas sain. Ils se débrouillent bien, aidez-les.

M. Baguet, c'est votre délibération, mais vous pourriez être tenté de voter comme moi aujourd'hui et d'insister pour aller plus vite. Là, il est important que l'on y aille, il ne nous reste plus que cela, il faut y aller, Merci.

M. Fusina

Je remercie Mme Lavarde pour la qualité de son rapport. Elle a bien résumé les débats tenus en commission des finances. L'objet de cette délibération, ce n'est pas de faire le procès d'une association. Ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est de savoir si la formule juridique qui sera adoptée présente toutes les garanties de sécurité. C'est cela la question.

J'ai lu la convention avec attention. Je considère qu'il y a un premier pas qui a été fait pour normaliser cette situation, puisqu'il y a un certain nombre de suggestions qui ont été incluses dans cette convention, qui était beaucoup trop laxiste à mon sens par le passé.

Quel est leur mode de gestion ? Je m'en remets au rapport d'audit, qui était très bien fait. Le rapport d'audit préconise la mise en place d'une délégation de service public pour éviter tout risque juridique.

La question posée : est-ce que l'activité tennis est une activité de service public ? Les juridictions qui ont eu à se pencher sur ce problème ont dit non. En tant que telle,

l'activité de tennis n'est pas une activité de service public, sauf si l'on introduit des sujétions dans une convention et que par exemple on vise à favoriser tel public, des sujétions en intégrant des créneaux, bref en essayant de remettre de l'intérêt général dans une convention qui, par nature, est privée. Or, c'est le cas. En analysant cette convention, on voit qu'il y a des éléments de service public que vous avez inclus, et à juste titre.

L'autre question posée, c'est celle de la domanialité. Est-elle privée ou publique ? En l'espèce, c'est une domanialité privée, d'après ce que dit le rapport d'audit, mais la jurisprudence considère que cela n'a pas une influence déterminante sur la nature de la convention qui doit être conclue. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il vaudrait mieux à l'avenir aller plutôt vers une DSP. Nous avons conscience du fait que là, il s'agit d'une période transitoire.

Notre choix tout de même numéro 1 serait que vous repreniez en main directement, Monsieur le Maire, la gestion d'une installation qui est une installation comme un gymnase. Pourquoi la direction des sports ne prendrait pas en gestion directe ces installations ? N'oublions pas, tout de même, que nous avons acheté ces terrains pour 22 millions de francs en 2000. Cela fait quelques M€ également.

Les produits de l'association sont importants : 2 M€ de produits d'activités dans des comptes d'ailleurs assez elliptiques, je ne sais pas si le logiciel Salsa aurait quelque chose à redire, mais en tous les cas, il n'y a que 4 lignes pour les produits.

Cette association qui, contrairement à ce que dit M. Cohen, perçoit des subventions publiques : 88 332 euros. Ne dites pas que les Boulonnais ne versent pas d'argent, c'est dans la situation financière présentée par l'association.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que nous souhaitons vous préciser sur ce projet de délibération. Nous préfererions une régie directe, car il s'agit d'installations classiques en l'espèce, voire une délégation de service public qui aurait l'intérêt de mettre en concurrence, assurer une publicité et une meilleure transparence des comptes.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

M. Solère

Je veux, à l'occasion de cette délibération, rappeler, M. Cohen l'a fait, il avait été adjoint aux sports également à l'époque, les conditions de création de cette association TCBB. Elle avait été liée au fait que la ville de Boulogne-Billancourt avait saisi l'opportunité à l'époque de racheter les tennis de Longchamp qui appartenaient à un proprié-

taire privé, la Fédération Française de Tennis. Déjà à l'époque Roland Garros, qui avait ses problèmes d'extension, voulait acheter. Nous avons mené une négociation qui avait permis à la ville d'acheter ces infrastructures.

Le tennis à Boulogne, c'est un sport de masse. C'est un sport populaire qui plaît à tout le monde. A l'époque, il y avait une liste d'attente formidable, qui s'est d'ailleurs en partie recréée depuis, notamment chez les enfants.

Qu'avions-nous fait ? nous nous étions posé deux questions, nous avons eu des débats importants : fallait-il laisser à l'ACBB, qui avait une section tennis, qui utilisait l'ensemble des infrastructures tennistiques de la ville dans le cadre du club omnisport, ces nouvelles infrastructures pour accroître leur activité ? Ou fallait-il garder l'esprit associatif et club du tennis à Boulogne-Billancourt, avoir une association dédiée qui organise au quotidien cette affaire ? C'était cela le débat que l'on avait à l'époque.

Je me rappelle, d'autres personnes de votre groupe politique de l'époque, M. Fusina, qui nous expliquaient que cela ne marcherait jamais, que le montage était stupide, que la population n'irait pas. Je constate que les bénévoles qui s'occupent de ces affaires le font avec passion depuis maintenant de nombreuses années, il y a eu un renouvellement tout à fait naturel, il y a même des gens dans notre assemblée municipale qui ont exercé des responsabilités à l'époque où ils n'étaient pas élus, au sein de ce club associatif.

Je constate une deuxième chose : c'est devenu le deuxième club français de tennis par le nombre de pratiquants.

Je crois percevoir des critiques sur le fonctionnement, sur l'esprit associatif qui régit le Tennis à Boulogne-Billancourt, l'aspect juridique étant un tout autre sujet auquel je vais venir maintenant. Je crois qu'il faut se rendre compte qu'aujourd'hui nous avons tout intérêt, à Boulogne-Billancourt, à garder cet esprit associatif dans le sport, et notamment sur le tennis. Sinon, vous avez deux capacités de faire autrement. Vous avez la régie directe municipale, mais ce n'est pas un esprit club, il n'y a pas l'esprit associatif, il n'y a pas de compétition, il n'y a pas d'émulation, il n'y a pas tout ce travail des bénévoles qui met du liant dans le club.

Et puis vous avez la Délégation de Service Public, bien sûr, qui n'est pas mal. Nous avons à l'époque organisé une délégation de service public sur la piscine, parce que c'est un autre esprit, la natation, qu'un club de tennis. Nous avons voulu permettre une organisation rationnelle de notre piscine et pas continuer avec une gestion municipale. Je pense qu'il faut que l'on soit tous très attachés à garder cela dans le monde associatif.

Maintenant, la loi, les textes évoluent en permanence, et légitimement il nous faut veiller à ce que l'exploitation de nos infrastructures de tennis à Boulogne-Billancourt répondent à la loi, au code des marchés publics, au droit de la concurrence et permettent de veiller à tous ces problèmes. Il faut dissocier deux ou trois choses.

L'esprit club, le fonctionnement du tennis à Boulogne-Billancourt. Il y a sur le site de Longchamp notamment, mais il y en a également à Le Gallo, une cafétéria qui est une exploitation commerciale qui permet au club d'avoir des recettes, qui peut poser problème sur un plan juridique. C'est peut-être la cafétéria qui peut poser problème. Après, il y a d'autres choses à côté, notamment les cours privés qui peuvent être dispensés par des professeurs qu'il faut également regarder de très près.

Je veux dire ici que je suis très attaché à ce que l'on garde dans notre ville un club associatif qui gère le fonctionnement du tennis, c'est cela qui garantit la bonne ambiance, c'est cela qui donne envie à un gamin qui joue depuis deux ou trois de voir des champions qui avancent dans son club.

Vous parlez des coûts, tout cela est un problème de péréquation. Je le dis clairement, parce que c'est la vérité, le tennis était une source de revenus très importante pour l'ACBB. La péréquation se faisait en interne, les prix étaient élevés, mais n'étaient pas redistribués aux adhérents du tennis, ils servaient à financer le fonctionnement d'autres sections. C'est bien la péréquation. Nous faisons tous de la péréquation, les collectivités locales, les associations dans leurs diverses activités.

Nous avons considéré à l'époque, et je considère que c'est sain, c'est ce que font beaucoup d'autres villes également, qu'il fallait autonomiser le tennis pour permettre un fonctionnement optimum. La subvention publique que vous évoquez n'est pas municipale, les 88 000 euros. Si vous ramenez par adhérent du TCBB, le budget global, vous verrez que c'est un sport qui n'est pas subventionné parce qu'il s'auto-équilibre.

Regardons de près les aspects juridiques, bien sûr, pour être en conformité, mais surtout pas de critique à cela, et je voudrais M. Fusina vous voir évoluer parce qu'en 8 ans, vous continuez les mêmes critiques, rendez-vous compte qu'il y a 3 000 Boulonnais qui sont dedans, ils sont contents, ils font du sport régulièrement là-bas. Mais travaillons comme nous le faisons actuellement, à créer de nouvelles infrastructures pour permettre d'accroître la capacité de tennis dans la ville.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ?

M. Fusina

Je ne répondrai pas aux propos polémiques concernant la nécessité d'évoluer. Simplement, je dirai à M. Solère qu'il y a un esprit de club, que lorsque le club gère l'installation, c'est une aberration, M. Solère. Prenez l'exemple de la piscine de Marseille, vous avez le Cercle des Nageurs de Marseille qui ne gère pas la piscine. Il n'y a pas d'esprit de club au Cercle des Nageurs de Marseille ? Vraiment, c'est un propos qui est hors sujet, M. Solère, mais ce n'est pas le premier.

Sur le reste, je suis désolé, il y a effectivement un risque juridique. Nous prenons acte de l'évolution qui est actée ce soir. J'espère que l'on ira plus loin, et encore une fois, je crois que cela se fera dans l'esprit du club. Il ne s'agit pas ici de faire le procès de quelque club que ce soit, mais simplement de trouver la meilleure formule juridique.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ?

M. Fournier

Je voudrais vous parler du TCBB, puisque dans une vie antérieure, j'en ai été le vice-président. Je voudrais simplement dire que par rapport à une logique de DSP, quand vous prenez l'open des 10 - 12 qui a vu les grands champions et championnes françaises avoir la carrière qu'ils ont eue, cet open des 10 - 12, cher monsieur Fusina, rassemble à peu près 100 bénévoles. J'imagine mal un prestataire sur une DSP arriver à un tel management, arriver à avoir cet esprit club justement, cette dynamique où il y a des gens qui se retrouvent parce que c'est une famille. Finalement, dans la critique que vous émettez, vous remettez quelque part en cause le tissu associatif, ce qui m'épate venant de vous. Mais vraiment, je veux insister là-dessus. C'est une famille. Ce sont des gens qui sont dévoués à leur club, qui y passent un temps fou, qui vont jusqu'à l'insertion, qui s'aident les uns les autres. C'est vraiment une histoire d'amitié, de famille. Je voudrais insister là-dessus.

M. Louap

Tu connais bien le TCBB, et maintenant, depuis un an et demi, je le connais bien et l'équipe dirigeante et les nombreux bénévoles qui contribuent au quotidien pour faire de ce club ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire le deuxième club de France.

Je voudrais juste répondre par rapport aux risques juridiques qui ont été évoqués. C'est évidemment quelque chose que nous étudions avec ma collègue, Mme Dubost. Ce qu'il faut, voir dans cette convention, c'est que l'on passe d'une convention qui donnait au TCBB la jouissance exclusive des terrains de la ville, à l'exception des tennis

de la rue de Meudon, à de nouveaux documents dans lesquels le TCBB n'a plus toute l'année l'usage exclusif de ses sites.

C'est bien précisé, comme l'a rappelé Mme Lavarde, rapportant la commission générale et sociale, dans l'article 3 de l'accord de mise à disposition des installations. Cet accord entre la ville et le TCBB prévoit notamment la capacité d'accueillir des activités organisées par la ville, ce qui était reproché par l'audit, c'est une évolution substantielle qui va nous permettre de développer des activités périscolaires autour du tennis, qui pourront bénéficier aux jeunes Boulonnais, notamment de milieu défavorisé, et nous permettre de développer la section tennis de l'école des sports.

Cette disposition pourrait faire évoluer la nature du contrat passé. C'est la raison pour laquelle cette convention n'est conclue que jusqu'au 31 décembre 2010. Cela permettra de laisser le temps nécessaire pour discuter tous les aspects juridiques et économiques du dossier, en tenant compte notamment des éventuelles observations du conseiller de la Cour Régionale des Comptes qui étudie le dossier. En clair, c'est une première étape dans l'évolution de la nature des rapports entre la ville et le TCBB, en termes de qualité de services proposés à la population.

Je tiens encore une fois à remercier, et j'insiste beaucoup, les responsables du TCBB qui nous accompagnent dans ce travail de réflexion de façon à toujours pouvoir proposer une offre améliorée en matière de tennis et en étant sur le plan juridique le plus dans la légalité possible, en faisant évoluer les choses progressivement. Cela va dans le sens de ce que les Boulonnais souhaitent.

Je voudrais juste dire à M. Cohen que je ne lui ferai pas le plaisir de répondre à ses remarques sur la pénurie des installations sportives. Je ne reviens pas là-dessus. En tout cas, mon cher collègue, vous êtes un très bon donneur de leçon, mais visiblement vous n'avez pas géré aussi bien vos dossiers. Peu importe, je ne reviens pas dessus, ce serait vous faire trop d'honneur.

Voilà ce que je souhaitais dire.

M. Baguet

Merci M. Louap. Effectivement, c'est vrai que c'est un dossier compliqué, il faut être honnête. Ce n'est pas que la situation du TCBB, c'est aussi la situation de l'ACBB. L'ACBB avec les 31 sections. Vous faisiez référence, M. Fusina, à l'audit, qui concerne l'ensemble des associations sportives sur la ville.

Je crois qu'il faut être extrêmement prudent. Bien évidemment, il n'est pas question de remettre en cause ni la vie du TCBB ni la vie de l'ACBB, ce n'est pas possible, cela fait partie de l'histoire de Boulogne-Billancourt avec un

grand H, c'est l'histoire sportive, mais aussi l'histoire sociale, l'histoire industrielle, puisqu'on sait que l'ACBB avait des liens un moment avec les industries de Renault notamment. Je crois qu'il faut être prudent.

On avance progressivement en tout cas, je note que les propos des uns et des autres, s'ils ne sont pas exactement conformes, se rapprochent ; M. Cohen, M. Fusina, M. Solère l'a dit aussi. Ici, nous franchissons une étape. Ce n'est pas l'aboutissement définitif.

En tout cas, je serai opposé à ce qu'effectivement on lance des DSP sur l'ensemble des équipements sportifs de la Ville. Ce serait vraiment porter un coup particulièrement préjudiciable à l'engagement bénévole. Il faut rappeler ce que cela représente en termes d'heures. Il y a des équivalents qui sont chiffrés par les deux clubs respectifs.

Je crois qu'il faut que l'on soit, là, en accompagnement, en étant "dans les clous" en termes juridiques. Aujourd'hui, on s'en rapproche. C'est pour cela que l'on se donne 15 mois supplémentaires.

Je voulais remercier les dirigeants du TCBB, comme l'a fait M. Louap tout à l'heure, qui ont vraiment compris la situation et ont fait de gros efforts par rapport à cet aspect des choses, ce qui n'est pas évident.

Je voulais aussi remercier les services de la ville qui ont travaillé sur ce dossier délicat. C'est une étape. On se retrouvera. En tout cas, je suis opposé à la mise en place de DSP, M. Fusina, pour ces deux grands clubs que sont l'ACBB et le TCBB pour l'instant.

M. Fusina

Très rapidement, Monsieur le Maire. Il ne faudrait pas que vous croyiez que le groupe @lternance est a priori favorable aux DSP. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport d'audit. Je m'en remets sagement aux conclusions de personnes qui sont a priori des professionnels dans l'affaire. La priorité du groupe, c'est la régie directe, c'est le message que nous faisons passer ce soir. Je me tourne vers mon collègue, M. Fournier. On peut très bien mettre en place une régie directe sans pour autant faire le procès d'une association. Je ne fais pas le procès du TCBB aujourd'hui, au contraire, je connais des amis qui y jouent au tennis. Ce n'est pas l'objet du débat.

L'objet du débat, c'est de savoir quelle est la formule juridique la plus pertinente. Nous sommes favorables à la régie directe. Monsieur le Maire, j'ai entendu votre discours hostile aux DSP. J'espère que vous l'appliquerez à la piscine patinoire, qui est un équipement sportif.

M. Baguet

Je vous ai parlé de ces deux clubs.

M. Fusina

Vous avez bien vu, Monsieur le Maire, que l'on peut très bien mettre en place une DSP et il peut y avoir à la périphérie une vie de club. L'ACBB natation, même si ses résultats sont perfectibles, a bien une vie de club.

Je termine sur la péréquation. M. Solère semblait découvrir la péréquation. Oui, c'est le propre d'un club omnisport, M. Solère. Le départ de la section tennis a fait très mal à l'ACBB. Je ne rappellerai pas les conditions douloureuses dans lesquelles la section tennis a quitté l'ACBB.

M. Baguet

Tout le monde connaît l'histoire de l'ACBB et du TCBB.

M. Solère.

Vous dites tout et son contraire, M. Fusina. Nous sommes là pour constater que l'on a un club qui marche bien et que l'on a une difficulté juridique à laquelle on doit répondre. Vous nous répondez : "on veut une DSP." La gauche veut une régie directe ! La piscine patinoire, c'est un tout autre sujet. On avait eu ces mêmes débats en 2003/2004. La DSP nous avait parue, sur beaucoup de bancs différents, être le meilleur moyen de gérer tout cela.

A l'époque, quand l'ACBB n'a plus géré le tennis, cela a été l'occasion d'une remise à plat. Il fallait qu'ils se rendent compte qu'ils ne pouvaient pas dépenser de l'argent sur le dos d'une section en faisant monter les tarifs. Depuis, ils se sont organisés et cela va très bien. Ne racontez pas ce qui n'est pas conforme à la vérité.

M. Baguet

Si on avait uniquement à traiter un aspect juridique, ce serait simple. Or ce n'est pas que juridique, c'est un aspect sportif, humain, associatif, et la nature des équipements n'est pas la même entre les courts de tennis et une piscine patinoire. Ce n'est pas le même volume d'investissement. M. Fusina, ce ne sont pas les mêmes coûts de fonctionnement. Un court de tennis, il faut le refaire de temps en temps, certes, il faut l'entretenir au quotidien, mais une piscine patinoire est quelque chose de plus lourd.

En tout cas, je note que tout le monde se satisfait du progrès manifesté grâce à cette convention. Nous faisons travailler tous les services compétents avec le TCBB pour aboutir à quelque chose qui soit parfait dans 15 mois.

La délibération n°15 est adoptée.

Abstention du groupe @lternance.

16 - ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

POUR UN CHANTIER D'INSERTION.

Rapporteur : M. Louap.

Le Comité départemental des Hauts-de-Seine de Volleyball (CDVB92), a mis en place un chantier d'insertion visant à former une douzaine de jeunes des zones urbaines sensibles du département, au brevet d'état d'éducateur sportif de 1er degré, option volleyball.

La Ville, qui souhaite faire bénéficier de ce dispositif deux jeunes boulonnais, a trouvé un accord avec l'ACBB pour organiser l'articulation entre la formation pratique et le suivi de ces deux personnes.

L'encadrement technique et le suivi social seront donc assurés et pris en charge par le CDVB92 et le Tronc Commun du Brevet d'Etat, sera quant à lui confié à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du 92 (DDJS), et comprendra une formation sous forme de contrôle continu des connaissances et une remise à niveau.

Le tutorat, dans le cadre de ces modules de formation pratique au sein de l'ACBB, s'effectuera sous la responsabilité des dirigeants de la section volleyball.

La participation financière de la Ville est fixée à 2 500 euros par stagiaire et par an. La formation de ces deux jeunes s'étalera sur un cycle de deux ans.

Afin de permettre la mise en place de ce dispositif, dont l'objectif est de déboucher sur des embauches pérennes à l'issue de la formation, au sein même de ce club, je vous propose d'attribuer à l'ACBB, pour 2009, une subvention de 5 000 euros pour financer la première année.

Cette dépense sera financée par un transfert de crédits de subventions non affectés.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances à l'unanimité.

M. Baguet

Nous parlions tout à l'heure d'insertion, voyez M. Tisseyre, nous faisons des choses.

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17 - SITE CLASSE DU PARC DE BOULOGNE EDMOND DE ROTHSCHILD – LANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT POUR L'ENSEMBLE DU SITE CLASSE – DEMANDE DE FINANCEMENT DES ETUDES.

Rapporteur : M. Mougin.

Je vais vous parler du site classé du parc Edmond de Rothschild à propos duquel nous avons l'intention de lancer le schéma directeur d'aménagement pour l'ensemble du site et solliciter votre autorisation donnée au maire pour qu'il sollicite des subventions.

Je m'explique.

Comme vous le savez, ce terrain fait partie d'un site classé depuis 1951. C'est un espace paysager du dix-neuvième siècle qui est un site unique et qu'il faut à tout prix préserver. Or, du fait de son classement en site classé, l'Etat est garant de la protection de la conservation de ce terrain et chaque projet d'aménagement ou de construction doit systématiquement faire l'objet d'un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, dite Commission des Sites pour faire plus simple, et de l'architecte des Bâtiments de France.

A ce titre, la commission des sites et l'architecte des Bâtiments de France ont autorisé la réalisation du projet du château Buchillot, mais tout autre projet a depuis des années été bloqué, notamment lorsqu'il s'est agi d'installer là-bas les écuries de l'ACBB.

C'est la raison pour laquelle, à la demande de la Commission des sites, nous avons décidé d'élaborer un Schéma directeur d'aménagement du site classé, avec l'appui de la Direction régionale, et ce document aura précisément pour objet d'être une bible pour l'aménagement futur de ce terrain, et qui permettra de réfléchir au développement de ce terrain dans l'ensemble de son organisation et sur l'ensemble de sa surface. Cette démarche générale permettra d'obtenir des propositions et ensuite à l'Etat de statuer au fur et à mesure des projets que nous serons amenés à lui présenter.

Naturellement, nous avons l'intention d'élaborer ce Schéma directeur sur la base d'une large concertation et avec l'accompagnement de la DIREN dans le cadre d'un partenariat.

Par ailleurs, et dans le cadre de ce partenariat, nous allons faire appel à un groupement pluridisciplinaire qui sera l'élément rédacteur du schéma directeur, qui sera dirigé par un paysagiste dont le coût d'étude est estimé environ actuellement à la somme de 90 000 euros HT. L'Etat, via la DIREN, étant susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à

solliciter des subventions au plus haut niveau.

J'avais déjà utilisé cette expression pour le lancement de la révision générale du PLU lors de la séance du dernier Conseil municipal, mais sur le fond, cette délibération est effectivement, s'agissant du parc Rothschild, une délibération si ce n'est fondatrice également, essentielle pour le redémarrage d'études sur ce terrain. En réalité, la Commission des sites et l'Etat nous a toujours reproché, le terme est un peu péjoratif- de "bricoler", c'est-à-dire d'avoir un projet sur un endroit sans vision sur un autre.

Nous sommes aussi bloqués par l'évolution du château de Rothschild lui-même, mais il est clair qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus nous permettre, si nous voulons faire avancer ce dossier, d'avoir une vision parcellaire, et nous devons avoir une vision d'ensemble, quitte ensuite à décliner à partir de cette vision d'ensemble ce que nous voulons faire sur ce terrain, qui doit être un élément phare de la ville dans les années à venir.

Voilà, mes chers collègues, l'objet essentiel de cette délibération.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable, le groupe @lternance et le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Le groupe @lternance a posé deux questions. La première sur le coût d'éventuelles études précédentes, question à laquelle il a été répondu que c'est la première fois qu'il s'agissait de mettre en place une vision globale de l'aménagement, comme l'a expliqué M. Mougin. Et la deuxième question portait sur éventuellement l'interrogation d'appel aux compétences du Conseil Economique et Social, ce à quoi il a été répondu qu'il avait vocation à faire des études globales et non spécifiques, comme manifestement le demande cette étude sur le parc de Rothschild.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a rappelé que l'étude d'un schéma sur le parc Rothschild avait déjà été réalisée précédemment. Il a souhaité en connaître le coût. Il lui a été répondu que la ville devait à nouveau instruire ce dossier, car le précédent schéma n'avait pas reçu l'aval de la Commission des Sites. Le groupe @lternance a alors souhaité connaître les motifs de ce rejet.

M. Cohen

nous ne savions pas trop bien comment aborder cette

délibération. Le mot qui vient en tête d'abord, excuse-moi Gauthier, cela fait longtemps que je ne vous ai pas énervé M. Baguet, c'est : "Taratata tout cela."

D'abord, première chose, c'est faux. Il y a eu déjà un schéma directeur. Il s'est fait il y a 8 ans, vous étiez là, M. Mougin. En plus, il a été approuvé par la Commission des sites.

Deuxième chose, il faut rappeler au groupe @lternance que la majorité a changé. Dans l'obsession de dire toujours du mal de l'ancienne équipe, ils n'ont pas réalisé qu'il s'est passé des choses. Ce n'était pas le problème fondamental de cette délibération. Cette délibération, soit on s'en fiche, on la vote, on vote un crédit de subvention, on vote une étude, c'est bien normal. Soit on dit : qu'est-ce qu'il y a derrière cette délibération ? Il y a deux choses, soit il y a un truc qui se passe, et M. Baguet, vous avez une idée derrière la tête, et à ce moment-là, il faut nous dire laquelle. Le château Rothschild a toujours été un cheval de bataille pour vous important, vous y avez consacré du temps et de la patience. Dans ce cas, il faut nous dire ce que vous avez derrière la tête, à moins que vous nous disiez : "je n'ai pas le droit de vous le dire parce que je veux mener le projet dans le plus grand secret." On peut le faire sous le cas d'une confidence.

Deuxième possibilité : il n'y a pas de projet sur le château Rothschild. Et, s'il n'y a pas de projet, cela s'appelle prendre le problème à l'envers puisque justement cette étude, nous l'avons faite, elle n'a abouti à rien. J'ai déjà discuté avec la Commission des sites au moment où je devais transférer le centre hippique et je n'avais pas d'opposition fondamentale à même créer un toit-terrasse pour le centre hippique, alors que l'architecte des Bâtiments de France ne fait pas partie des gens particulièrement malléables ; tout le monde le connaît.

S'il n'y a rien de spécial prévu sur le château Rothschild, nous sommes tous conscients que tant qu'on n'aura pas enlevé cette verrue du parc Rothschild, inutile d'aller faire une négociation compliquée avec des gens qui n'ont pas envie de nous entendre. C'est pour cela que je vous demande ce qu'il y a derrière cette délibération. Ou bien, c'est de l'animation, ou bien vous avez une idée vraiment derrière la tête et vous avez le choix : soit vous nous dites "je ne veux pas vous en parler tout de suite", soit vous nous dites : "cette idée, je peux vous en parler déjà aujourd'hui." Mais moi, je pense que le fond de la question, et j'en parlerai tout à l'heure dans ma prochaine intervention, c'est de dire : pensez toujours au Boulonnais moyen. Les trucs grandioses, ce n'est pas cela qui l'intéresse. C'est le château Rothschild, cette histoire, ce passé, ce qu'il représente pour tous les gosses qui se sont promenés là-dedans. C'est ce qui nous intéresse. Alors, répondez à ma question et si vous ne répondez pas en disant "j'ai un projet, je veux le garder secret", je comprendrais mieux.

Mme Vouette

Une explication de vote. Effectivement, on vient de nous dire que la Commission des sites trouvait les projets passés trop morcelés. On dit : "très bien, et le Conseil Economique et Social ?" "Non, non, le CES voit les choses de façon globale." Là, il y a une petite contradiction. Je n'ai pas bien compris.

Quoi qu'il en soit, nous avons demandé à avoir l'avis de la Commission des sites avec l'argumentaire, parce que moi, j'entends dire des choses et leur contraire par les différents groupes. Ce que je dis, c'est que l'opposition municipale n'a pas d'information précise sur ce dossier aujourd'hui.

Qu'est-ce qui pouvait bien être reproché par la Commission des sites ? Nous n'en savons rien, nous n'avons pas eu les documents. Il s'agit de relancer des études, alors que nous savons qu'il y en a déjà eu. Nous votons contre. Nous n'avons pas les éléments pour nous prononcer sur ce dossier.

M. Baguet

Merci. Je vais essayer de vous apporter quelques éléments dans l'ordre.

Il y a d'abord eu une étude réalisée par le cabinet Lanton, qui s'était soldée par une rémunération de 52 000 euro TTC, pour établir des études de faisabilité pour l'insertion des équipements équestres dans le parc Rothschild. C'était une mission de 2006. Ulérieurement, une mission de maîtrise d'oeuvre a été engagée pour la réhabilitation du centre équestre et du pavillon pour une somme de 19 000 € TTC. Pour la Commission des sites, Mme Vouette, il n'y a aucun problème, nous allons vous donner le dossier qui est extrêmement complet, après le vote aux deux groupes. Je ne savais pas que vous ne l'aviez pas.

Je me permets de vous lire la synthèse de la dernière Commission des sites : "Le schéma directeur présenté par la Ville de Boulogne-Billancourt manque d'ambition, le lieu est riche, porteur d'histoire, et constitue à l'évidence un patrimoine auquel les Boulonnais sont attachés... On aimerait surtout une véritable ambition, un véritable souffle pour ce parc, passant peut-être par une restauration la plus fidèle possible à l'original, sans que doive néanmoins être exclue une création contemporaine respectueuse du passé... L'inspecteur des sites demande qu'un schéma directeur d'aménagement soit réalisé en partenariat avec la Commission des Sites, qui relève de la DIREN, de l'architecte des Bâtiments de France et du ministère de la Culture."

C'était une demande du dernier inspecteur de la Commission des sites.

J'ai écrit à M. Borloo, le ministre de tutelle, le 26 mai dernier, pour lui dire que l'inspecteur de la commission des sites nous avait demandé de nous rapprocher de ses services pour travailler sur un nouveau schéma directeur. Je lui ai écrit : "Merci pour le soutien que les services du ministère pourront nous apporter. Nous avons besoin d'eux dans ce dossier difficile et enlisé depuis bien longtemps, faute effectivement d'un projet global de la Ville et d'un contact avec les propriétaires." C'est vrai que depuis quelques mois, j'ai écrit à plusieurs reprises par des intermédiaires. J'ai essayé de toucher le propriétaire du château Rothschild. Il ne me répond pas.

Nous avons deux solutions pour sortir de cette impasse. Soit on présente dans un premier temps un projet global d'aménagement, on le fait approuver par la commission des sites, et on se fait appuyer par le ministère pour faire une ultime intervention auprès du propriétaire. Soit on n'a pas de réponse du propriétaire et on lance les procédures d'expropriation qui seront longues et compliquées. Je sais que tous les maires précédents se sont heurtés à ce manque de contact avec le propriétaire. Il faut avoir une vision globale.

Quant à mon projet, M. Cohen, il n'est pas confidentiel. Ce qui avait été effectivement présenté et conclu, c'était une construction de 11 000 m² à côté du château. C'est cela qui était en cours. Après le premier rendez-vous que j'ai eu avec le constructeur Kaufman & Broad, ma première mission a été d'arrêter cela, sans dommage pour la Ville, ce qui a été fait.

Maintenant, ma deuxième ambition c'est de sortir de ce dossier notamment avec le Conseil Général. Nous avons la chance d'avoir un Conseil Général qui nous soutient beaucoup, on le verra dans la délibération suivante, dans le cadre de la Vallée de la culture. Il faut reprendre l'ensemble de ce dossier.

Ce sera un pôle culturel supplémentaire dans le cadre de la Vallée de la culture, puisqu'on aura l'île Seguin qui en sera le cœur. Après, nous aurons les jardins Albert Kahn côté Boulogne, le Musée de la Céramique et la Manufacture à Sèvres. nous avons l'île de Monsieur, le parc de Saint-Cloud, et en descendant un peu plus la Seine, le château Buchillot avec le musée Belmondo qui va ouvrir au printemps 2010. Voilà, j'ai reparlé de ce sujet au ministre de la Culture que j'ai vu fin juillet, à qui j'ai dit : "il faut absolument m'aider à sortir ce dossier, il faut trouver une solution." Nous pourrions créer un ensemble culturel très cohérent entre Buchillot et Rothschild et, en même temps, replacer le poney club, auquel je sais que vous êtes sensible, M. Cohen. Nous ne pouvons pas laisser le poney club à côté du château Buchillot, alors que nous allons ouvrir le musée en mars. Il faut absolument trouver une solution. La solution du poney club, qui serait idéale, ce serait de regrouper toutes les activités équestres sur le château Rothschild, sans porter atteinte à l'esprit du parc auquel

sont très attachés la commission des sites et l'architecte des Bâtiments de France.

Ce n'est pas un dossier gagné, mais il faut bien l'engager. Nous avons entrepris toutes les démarches.

Ce soir, il n'est question que de m'autoriser à faire des demandes de subvention pour financer ce nouveau schéma directeur en partenariat. Nous allons le rédiger cette fois-ci avec les autorités de tutelle et c'est comme cela que, je pense, on avancera.

Voilà l'esprit qui m'anime dans ce dossier. J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme Vouette

Vous venez de parler de regrouper toutes les activités équestres sur le parc Rothschild. Vous intégrez l'activité équestre du quai Le Gallo ?

M. Baguet

Il y a aujourd'hui une activité équestre, mais qui est morcelée. Il y a des boxes, 2 carrières qui ne sont pas toujours entretenues. Nous avons dû refaire des travaux pour le CSO, quand on a relancé le CSO. A chaque fois que l'on fait une utilisation ponctuelle, il faut remettre de l'argent, alors que si elles étaient utilisées de façon plus régulière, on pourrait étaler ces dépenses et on ferait des économies de dépenses sur l'année. Il faut revaloriser l'activité équestre sur Rothschild, cela me paraît évident. C'est plus agréable de faire du cheval pour les spécialistes dans des carrières au bord des arbres qu'au bord de la route.

Nous verrons. En tout cas, il y a une cohérence à relancer l'activité équestre avec le poney club et l'équitation sur le site.

Mme Vouette

Je n'ai pas complètement compris la réponse. Vous voulez toucher, oui ou non, au centre équestre du quai Le Gallo ?

M. Baguet

Ce n'est pas l'objet. Je vous dis qu'il faut relancer l'activité équestre qui aujourd'hui ne peut pas se développer comme elle devrait se développer sur le parc Rothschild. Il y a une cohérence, je suis d'accord avec M. Cohen, à regrouper le poney et l'équitation.

M. Mouglin

Je ne veux pas alourdir le débat. Je n'avais pas le souvenir qu'il y a 8 ans, je n'étais plus élu, que la commission des sites avait validé un quelconque projet. En revanche,

ce dont je me souviens très bien, c'est que nous avons remplacé le centre équestre du quai Le Gallo un peu dans l'urgence parce que le manège ancien menaçait ruine, au sens propre du terme. Certains de ses appuis étaient totalement mangés par l'humidité. C'est dans ces conditions que l'on a été amené à reconstruire le centre équestre sur place, sur le site de Le Gallo. Je n'ai pas le souvenir du tout qu'à l'époque, et précisément parce qu'on n'avait pas d'autre endroit pour le reloger, nous avions eu une autorisation quelconque de la DIREN ou de la Commission des Sites.

M. Baguet

Tous les maires se sont heurtés à une objection de la DIREN pour s'y installer. Daniel Monteau, qui était Maire-Adjoint aux sports, avait lancé les carrières équestres. Déjà à l'époque Georges Gorse envisageait d'y créer le centre équestre. Nous n'avons jamais eu le feu vert, jamais.

Là, nous avons un appel du pied très clair de l'inspecteur de la Commission des sites qui nous dit : travaillons ensemble pour essayer d'aboutir à un projet ambitieux et on verra après. Lançons un travail commun, c'est la seule solution. On ne va pas continuer à faire des études de notre côté pour se faire retoquer au final par la commission, même s'il n'y a pas de refus formel. Le dernier avis de la commission est toujours un peu mitigé.

La délibération n° 17 est adoptée.

Vote contre du groupe @lternance

18 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARC DE SEINE, LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, L'ASSOCIATION ART3000 ET LA SAEM VAL DE SEINE AMENAGEMENT POUR L'ETUDE DE LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX ARTS NUMERIQUES SUR L'ILE SEGUIN. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION ET SOLLICITER LES SUBVENTIONS AU TITRE DES ETUDES.

Rapporteur : M. Solère

Mes chers collègues, l'objet premier de cette délibération est de demander l'avis du Conseil municipal sur un projet de convention entre la ville, l'agglomération Arc de Seine qui se mariera avec Val de Seine au 1er janvier prochain, et l'association ART 3000, qui est le délégataire du Cube situé à Issy les Moulineaux.

Pour ceux qui ne connaissent pas le Cube, c'est un lieu qui a une dizaine d'années, 10 à 15 ans, qui est absolument incroyable, qui permet d'initier, d'éveiller l'ensemble des publics en fonction de leur âge, du jeune au moins jeune, à toutes les techniques du numérique, notamment aux arts numériques.

Je reviens au fond de ce projet qui nous est soumis. C'est l'occasion de faire un point, le maire complètera probablement mes propos sur l'aménagement de l'Île Seguin.

Au printemps, le président de la République avait, à l'occasion du discours sur le Grand Paris et la Cité de l'architecture, consacré la vocation culturelle de l'Île Seguin. S'en était suivi le travail de la ville de Boulogne-Billancourt, de la SAEM Val de Seine aménagement, et nous avons continué à travailler sur la programmation de l'île avec trois axes forts :

- un axe de pôle culturel public sur les deux pointes. Nous avons travaillé en partenariat avec le Conseil général des Hauts de Seine et avec l'Etat.

- Un pôle culturel privé ayant vocation à accueillir des entreprises dans le secteur du média et du numérique également.

- Un pôle d'activités, parce qu'il ne s'agit pas que l'Île Seguin soit un pôle de bureaux où à 17 heures, il ne se passe plus rien, mais un lieu de vie, y compris pour la population boulonnaise, car le rayonnement de ce site est tout à fait important.

Suite à cela et conformément à l'orientation culturelle de l'île, la ville de Boulogne-Billancourt, plus précisément la SAEM Val de Seine Aménagement, avait au début de l'été validé après consultation le fait que Jean Nouvel devienne l'architecte coordinateur de l'ensemble de l'île. Bien évidemment, s'il y a trois orientations importantes à cet aménagement de l'Île Seguin, il s'agit d'assurer une coordination de l'architecture, parce que sinon cela ne ressemblera à rien, et c'est bien sûr le travail qui est assigné à Jean Nouvel, au-delà du fait que Jean Nouvel a, par ses caractéristiques propres, la possibilité d'avoir une vision prospective de lui-même et de faire des propositions sur l'aménagement de l'île.

Ce dossier avance bien, vous l'avez sûrement vu dans la presse, Le département des Hauts de Seine va, à l'occasion de la prochaine séance qui aura lieu le 23 octobre prochain, entériner son investissement sur la pointe aval de l'île, sur la parcelle laissée libre par François Pinault à l'époque de ce projet, pour y réaliser un équipement culturel, une forme de cité de la musique avec deux caractéristiques importantes :

- un auditorium de 800 à 1 000 places de grande qualité acoustique, qui s'inscrira dans le schéma régional de musique avec Pleyel. Des études déjà très poussées ont eu lieu en ce sens.

- Et une grande salle de spectacle pour pouvoir y organiser des événements plus importants.

Cela fait 17 ans qu'il n'y a plus aucune activité industrielle sur l'Île Seguin. De nombreux projets ont évolué, se sont succédés les uns aux autres. On connaît en plus en ce moment, depuis un peu plus d'un an, un contexte de crise financière, de crise économique, et tous ces paramètres font que plus que jamais il faut qu'il y ait pour cet amé-

nement de l'Île Seguin un projet d'envergure qui soit lisible pour tous, qui donne un peu le "la" de l'aménagement de cette zone.

C'est pour cela que nous avons, avec le maire, voulu vraiment renouer un lien très fort avec le Département des Hauts de Seine. Toute municipalité, même seconde ville de l'Île de France après Paris, n'a pas la capacité seule d'assurer cette affaire. Un aménagement de l'Île Seguin tourné sur nous-mêmes aurait eu, comme cela a été malheureusement le cas par le passé, l'effet que les dossiers n'avancent pas.

Le président Devedjian a annoncé très clairement ce projet. Nous aurons l'occasion bien sûr de le montrer plus en avant. L'assemblée départementale se prononcera formellement à la fin octobre sur ce dossier. Tout cela se fait en liaison complète avec la SAEM et la ville de Boulogne-Billancourt. Je crois que c'est l'événement important sur ce dossier qui va nous permettre d'avancer.

J'en reviens, au-delà de ce point rapide, que le maire sûrement complètera, sur l'objet même de la délibération. C'est M. Fournier d'ailleurs qui suit énormément tous ces dossiers.

L'idée qu'ont eue le maire de Boulogne-Billancourt et le maire d'Issy-les-Moulineaux, les deux présidents d'agglomérations qui fusionnent au 1er janvier, c'est d'envisager clairement le fait que le Cube, qui est un objet qui a vraiment une utilité, qui marche bien, lui-même évolue, de toute façon parce qu'il a déjà une quinzaine d'années, et puisse venir éventuellement sur l'Île Seguin. Nous avons en plus la chance en plus dans le Val de Seine de porter un nombre important d'entreprises et d'emplois dans le secteur du numérique. Nous avons accueilli -l'inauguration aura lieu dans quelques jours- le siège de Microsoft sur l'autre côté de la rive, il y a tout un partenariat à créer là.

L'objet de cette délibération, c'est de travailler à la programmation d'un équipement numérique sur l'Île Seguin, qui pourrait être un peu le Cube nouvelle génération.

Voilà, mes chers collègues, le point que je voulais vous faire et bien sûr je rapporte favorablement sur cette étude avec ART 3000 et l'agglomération Arc de Seine

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Le groupe @lternance a posé une question sur la surface et le coût de l'équipement prévu, ce à quoi il a été répondu que c'est l'objet de la convention que d'établir une préprogrammation du prochain Cube rénové.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe @lternance avait posé les mêmes questions en commission des finances.

Avis favorable de la commission, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?

Mme Shan

Une question concernant l'articulation des projets qui m'échappe un peu. Je voudrais savoir comment cette relocalisation, puisque c'est bien de cela dont il s'agit puisque l'équipement existe déjà à Issy-les-Moulineaux, s'insère-t-elle dans la mission confiée à Jean Nouvel de réorganiser les nouveaux programmes sur l'Île Seguin ?

Est-ce que le projet sera effectif à l'issue de la période d'étude qui est déjà engagée ou bien est-ce quelque chose qui se fait parallèlement ? Si d'aventure cela devait être un équipement structurant de l'île, il me semble assez prématuré de prévoir un déménagement qui n'aurait pas pour cadre les grandes lignes de ce qui se dessinerait sur l'Île Seguin.

M. Baguet

D'autres questions ?

Mme Vouette

Je vais compléter la question de Mme Shan, parce qu'effectivement on a un peu l'impression qu'il s'agit d'un shaker. On a des projets, on balance sur la table, et cela apparaît comme cela.

Là, vous nous demandez d'approuver une convention entre Arc de Seine, donc Issy-les-Moulineaux, la SAEM, une association, pour faire des études pour l'aménagement de l'Île Seguin.

Une remarque sur le calendrier. Nous sommes fin 2009 et nous partons sur une énième étude supplémentaire. Comme dit M. Solère, 17 ans après l'arrêt des activités sur l'Île Seguin, mais 20 ans après la décision de fermeture du site. Cela fait 20 ans que l'on a appris que Renault fermait le site. En 20 ans, on lance une étude au bout de 20 ans. C'est vraiment très fort !

Après, sur le consortium évoqué. Depuis quelques mois, nous avons appris successivement par la presse, je dis bien par la presse, en prime time, avant de l'apprendre autrement en interne, que le Conseil général prenait la

main sur une partie de l'Île Seguin. C'est ce que j'ai cru comprendre il y a quelques mois, cela a peut-être changé. Que les projets de la présidence étaient bien pris en compte, comme si on ne tenait pas compte de la décentralisation et de l'autonomie des collectivités locales. Et maintenant, depuis quelques jours, qu'Issy-les-Moulineaux s'invitait sur un tiers de l'Île Seguin. Je dis un tiers, effectivement on a posé la question, on n'a eu aucune indication sur la surface envisagée, ni même sur la limite de la surface envisagée qui pourrait être dévolue à ce projet éventuel.

Depuis 20 ans, les projets sortent du chapeau les uns après les autres.

Il y a par contre une catégorie qui ne peut jamais s'exprimer sur ce sujet, ce sont les boulonnais. Ce n'est pas mieux pour les conseillers municipaux qui découvrent comme cela, quelques jours avant le Conseil municipal, qu'une nouvelle idée paraît à la mode et que l'on est prié de la voter quelques jours après.

Je rappelle que l'opposition municipale n'est plus présente au sein de la SAEM, qui gère l'aménagement des terrains Renault, bien entendu, nous avons un peu de mal à suivre l'évolution financière de ces différents projets.

Nous ne sommes pas non plus intégrés à l'association pour la Vallée de la culture. On vous a dit à de multiples reprises en quoi cela nous semblait tout à fait antidémocratique, puisqu'on discute de projets importants pour la ville sans ce que le Conseil municipal soit directement intégré, et surtout sans que l'opposition en fasse partie.

Si je résume, un projet soudain que je ne connaissais pas, que mon groupe ne connaissait pas il y a encore quelques jours, des études sans fin depuis 20 ans, un manque évident de transparence dans les réflexions, dans les décisions et sur la situation financière. C'est pourquoi nous ne vous suivrons pas sur ce sujet. Nous ne voterons pas cette délibération.

M. Cohen

M. Baguet, avant de discuter autour de cette délibération, je voudrais rappeler qu'une vieille amitié personnelle me lie au président du Conseil général, M. Devedjian, et qu'à ce titre je le connais et je connais à la fois ses capacités et son talent de grand négociateur, les deux en même temps, et je reprends à mon compte les propos que vous avez adressés à M. Solère en lui disant qu'il travaillait beaucoup au Conseil général et que cela rendait des services à la Ville, de même que vous, Mme de Rose, ou vous, Mme Godin.

Bien sûr, si l'on se contente de regarder la délibération, elle n'a pas de caractère négatif. Tout à l'heure, vous avez voulu donner une leçon de républicanisme à Mme

Bauche, et moi, je vais vous montrer comme nous sommes polis, car il n'y a pas de raison de vous gêner dans l'évolution d'un projet que vous guidez puisque vous avez été élu Maire et, à ce titre, nous voterons cette demande de subvention, cela me paraît cohérent, même si nous avons des objections à apporter. Vous vous y attendiez, je le pense.

La première des objections, et je vous ai mis en garde, soit en tête-à-tête, soit de temps en temps : vous perdez la main sur cette opération pour trois raisons : la première, c'est que vous faites une cession pure du terrain. Jusqu'à présent, on s'était contenté de faire des opérations à tiroirs.

Je vous rappelle un exemple. Souvenez-vous de Mortemare M. Baguet. Aucun responsable n'est ici dans cette salle puisque cela s'est décidé dans les années 50. Un adjoint a décidé de vendre un bout de terrain qui appartenait à Boulogne-Billancourt, qui est devenu Mortemare, qui est devenu le Saut du Loup, et voilà, c'est fini pour nous. C'est la même chose. On fait une cession pure, c'est la première raison.

La deuxième raison, c'est que l'on sait qu'il y a une évolution dans les administrations territoriales. Nous ne sommes pas certain du devenir du Conseil régional, du Conseil général, etc. Cela veut dire qu'aujourd'hui les engagements contractuels vont présenter un lot d'imprécisions qui sont relativement faibles pour les assemblées, mais très fort pour Boulogne-Billancourt, sans compter que les garanties, je connais M. Devedjian, il ne va pas les donner facilement.

La troisième est évidente : quand on entend s'exprimer le président du Conseil général quand il expose le projet de l'Île Seguin, on n'a pas le sentiment qu'on ait été beaucoup impliqués dans le sujet, et j'espère de sa part que ce ne sera qu'une maladresse.

Ensuite, vous vous mettez en contradiction vous-même. Vous avez dit régulièrement, campagne électorale ou non : "Les projets que vous présentez ne sont pas bons parce que vous anesthésiez la taxe professionnelle, vous anesthésiez la taxe d'habitation." C'était un élément de débat. On pouvait dire, ce terrain, vous venez de le racheter, il faut qu'il produise, en tout cas il ne faut pas qu'il pèse sur les finances de la ville. Cette fois-ci, vous faites deux mauvaises opérations : la première, c'est que vous ne le vendez même pas, vous le donnez. Donc, on en fait cadeau pour 1 euro. Vous allez me dire : oui, mais vous comprenez, le département met 150 M€, c'est énorme. Vous et moi, on ne sait même pas combien cela va coûter à la sortie.

La deuxième chose, c'est que justement en cédant ce terrain, vous offrez une double contradiction : il ne va pas produire et en plus il nous a coûté, parce que même si cela fait partie du déficit qui a déjà été compté en trésorerie, il va peser dans l'histoire de la trésorerie de la ville de Paris.

Troisièmement, vous retombez, et voyez c'est l'aspect bouloonnais des choses qui parle, dans deux pièges, le piège de l'Île Seguin et le gargarisme de l'élus. Le piège de l'Île Seguin, c'est que depuis ce projet, j'ai toujours vu des projets pharaoniques. Jamais personne ne nous a inventé un truc simple, pratique, efficace, utile. Non, il faut faire des grandes cités, des grands bazars qui s'implantent dans Paris, des tours grandissimes, etc. Comme si l'Île Seguin était plus que ce que c'est, c'est-à-dire un îlot situé entre deux rives, deux ponts, même s'il est bien placé. Le gargarisme de l'élus : on a l'impression que c'est dévalorisant de faire un projet 100 % bouloonnais. Je vous l'ai dit dans votre bureau, pour moi, il faut garder une identité. On va essayer de le rendre célèbre au fur et à mesure des Conseils municipaux, cette personne que j'ai évoquée tout à l'heure, le Bouloonnais moyen, celui que l'on voit dans la rue, qui ne comprend rien aux projets politiques, qui s'intéresse à quatre choses : est-ce que vous dépensez bien nos impôts ? Est-ce que c'est un projet réussi ? Est-il pratique et utile ? Est-ce qu'il va changer la nature de ma ville aujourd'hui ?

Tout à l'heure, vous vous êtes accroché l'un et l'autre sur les affaires de Jean Bouin. Aujourd'hui, on est pris en tenaille, il y a d'un côté Jean Bouin, le Parc-des-Princes et hop, on va nous rajouter le Zénith de Boulogne. Je ne dis pas que ce sera une catastrophe, je dis simplement que pour reprendre des mots de médecin, cela s'appelle accumuler les facteurs de risque.

Comment allons-nous expliquer quand M. Delanoë va accueillir l'Euro en 2016, qu'à ce moment-là, on va inaugurer le Zénith. Espérons que l'on sera champion pour y mettre nos artistes footballeurs. Cela m'inquiète. A Boulogne-Billancourt, on a l'impression que l'on est un peu ballotté à droite, à gauche selon le gré des autres.

Nous allons voter cette demande de subvention, mais quelque part, je vous mets en garde contre les dégâts périphériques. Une fois que M. Devedjian aura pris la main sur un bout de l'île, croyez-moi, il connaît les aménagements périphériques, il viendra vous voir en disant : "ce serait tellement mieux si vous mettiez la main dans votre poche pour nous améliorer là, un petit quelque chose, et là, un petit autre chose." Dans ce jeu-là, le département a une puissance contre laquelle nous ne pouvons pas aller pour des raisons tout simplement financières.

M. Solère.

Mme Shan, ce n'est pas une décision d'implantation d'un cube à améliorer qui est faite aujourd'hui, c'est le fait que de toute façon le Cube a vocation à évoluer parce qu'il doit évoluer, c'est l'affaire à ce stade de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine. Comme nous allons être à compter du 1er janvier dans une structure intercommunale unique, il apparaît intelligent, vu les trois orientations que nous donnons à l'Île Seguin, de travailler avec le délé-

gataire à un projet qui pourrait être cohérent sur l'Île Seguin. A ce moment-là, nous reviendrons devant le Conseil municipal si une décision intéressante apparaît.

Concernant ce que vous avez dit, Mme Vouette, j'ai du mal à synthétiser vos différentes interventions, je n'en vois pas bien la nature, je vais répondre à M. Cohen et à travers mes réponses, vous trouverez peut-être des réponses aux questions qui sont les vôtres.

J'entends, M. Cohen, votre raisonnement. Il y a beaucoup de sujets intéressants. Il y a une chose en tout cas avec laquelle je ne suis pas d'accord avec vous purement intellectuellement, c'est le côté : je perds la main. C'est cela qui nous a conduits depuis quinze ans sur l'Île Seguin à ne pas avancer. Parce que quand vous essayez de garder la main, quand une ville veut seule aménager quelque chose d'aussi grand, elle ne le peut pas. L'enjeu de fond n'est pas un problème d'égo d'élus, d'égo du maire de Boulogne, quel qu'il soit, ni d'égo du président du Conseil général, c'est d'essayer de voir, au moment où au niveau de l'agglomération parisienne de grandes orientations sont fixées par le chef de l'Etat au plan architectural, que ce site, qui n'est pas un site comme les autres, puisse vraiment avoir quelque chose d'ambitieux qui ne devienne pas une usine à gaz sortie de la tête de je ne sais quel mégalomane, mais qui porte une vraie existence.

Si vous livrez l'Île Seguin aux promoteurs immobiliers pour faire du bureau et du logement, croyez-moi, l'aménagement sera raté.

Ce qu'il faut dans ce contexte, notamment le contexte de crise, parce qu'on est dans ce contexte-là, plus que jamais, c'est que la mairie de Boulogne-Billancourt puisse s'asseoir avec ses voisins, et c'est l'objectif de la nouvelle intercommunalité, et les autres partenaires que sont le département des Hauts de Seine et l'Etat. C'est une bonne nouvelle, ce n'est pas un problème de perte d'autonomie. De toute façon, l'Île Seguin à ce stade appartient à la mairie de Boulogne-Billancourt. C'est nous qui sommes les souverains décideurs de cet aménagement.

Je crois que c'est une très bonne nouvelle. C'est un peu le job qui est le mien, et avec Marie-France et Marie-Laure au sein du département, c'est que le département investisse. Nous pouvons tous nous réjouir collectivement quand on voit le président du Conseil général venir annoncer qu'il va investir 140 M€ sur la pointe aval. Puis la rénovation des jardins Albert Kahn. Puis d'autres projets, nous aurons l'occasion d'en reparler. Cela fait des décennies que le département des Hauts-de-Seine, pour une multitudes de raisons, parfois politiques, parfois d'égo ou ce que l'on veut, n'investissait pas à Boulogne-Billancourt. Il avait un peu tendance à dire : la grande ville se débrouille, et nous, nous allons nous occuper des autres.

Après, il y a beaucoup de questions que vous posez,

je vais laisser le maire répondre plus généralement à tout cela.

Vous posez une question sur la taxe d'habitation et la taxe foncière. Bien sûr, tous les maires, justement parce qu'en ce moment nous sommes dans ce débat sur la refonte de la taxe professionnelle, toutes les collectivités qui veulent assoier un dynamisme essaient d'avoir une politique très offensive pour essayer de faire venir les entreprises. Le Siège de l'INSERM, l'INRS, si ce n'est pas un développement majeur, ce n'est pas notre priorité. Par contre, une île, cela doit s'aménager avec une vision cohérente. Si vous n'avez pas un fer de lance au démarrage pour aménager, cela ne fonctionne pas bien. Beaucoup de questions que vous vous posez sont légitimes, ce sujet est évidemment très complexe, mais je crois qu'en tout cas la clé, c'est le partenariat et cela va dans le bon sens.

Nous aurons le 26 octobre avec Mme de Rose et Mme Godin à voter avec l'ensemble de nos collègues cette décision importante pour le département des Hauts-de-Seine, mais également pour Boulogne.

Mme Vouette

Monsieur le Maire si vous me permettez une petite explication, parce que M. Solère a tendance à ne pas comprendre quand je parle. Je vais être extrêmement synthétique : je pense que les Boulonnais en ont assez depuis 20 ans de payer pour les terrains Renault des études pour les projets des autres. Et je dis que depuis 18 mois, malheureusement, cela ne s'est pas arrangé. J'espère que là, c'est clair.

M. Baguet

Je vais vous répondre, Mme Vouette.

Je vais essayer de faire très court. Rappelez-vous. D'abord 2003 avec la création de la SAEM, 2004 création de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, 2005 on a un grand projet porteur sur l'Île Seguin, le projet Pinault. Mai 2005, Pinault s'en va. Dans la foulée, il faut compenser et rattraper ce séisme politique, économique et culturel, et on se précipite dans des projets avec effectivement des administrations qui ne payaient pas de taxe professionnelle. Depuis, nous sommes intervenus en réussissant à replacer l'INCA qui a confirmé son installation à côté de l'Hôtel de Ville, et pris le bail à sa charge. Résultat : 11 M€ d'économies pour la Ville. Très belle opération. Il faut rappeler de temps en temps les belles opérations qu'on mène.

Sur les autres projets, l'INSERM et CNRS ; il n'y avait aucune avancée, nous étions dans une espèce de magma. J'avais dit que je donnerai une conférence de presse au mois de juillet pour donner les grandes orientations de l'aménagement de l'Île Seguin, puisque la campagne électorale des municipales avait été particulièrement calom-

nieuse sur ce sujet. Rappelez-vous, il a été dit que M. Baguet allait perdre 200 M€, qu'il allait augmenter les impôts, qu'on allait avoir des contentieux judiciaires à tour de bras. Aujourd'hui, nous n'avons rien de tout cela, pas un euro de dédit, pas de contentieux, rien du tout.

J'ai annoncé qu'on allait lancer un nouveau projet.

En janvier de cette année, ont été réunis au ministère de la Relance, (chez M. Devedjian). Le ministre de la Culture, des représentants de la SAEM et de la Ville de Boulogne-Billancourt, nous avons décidé de nous fixer trois actions respectives.

- Première action : le ministère de la Culture a décidé de faire un grand pôle culturel d'art contemporain privé et public sur la pointe amont un groupe de travail avec le palais de Tokyo, la SAEM et l'agence pour la Vallée de la culture s'est mis en place. Ce groupe de travail continue à se réunir très régulièrement. Des propositions très intéressantes vont être soumises bientôt. On m'a fait rencontrer un certain nombre de partenaires privés. Dans les prochains jours ou les prochaines semaines, je devrais rencontrer pour confirmation un grand investisseur privé qui va venir sur la pointe amont de l'île.

- Deuxième action : la pointe aval le Conseil général pilote sur un pôle musical. Le Conseil Général, au mois de janvier, avait sa feuille de route. Ils ont fait toute une étude, et sont arrivés à des conclusions disant : il y a en Ile- de-France un déficit de grandes salles de 4 000 ou 4 500 places pour les comédies musicales. C'est un vrai marché à venir. Il n'y a pas l'équivalent en Ile-de-France aujourd'hui. Des opéras comme l'opéra rock Mozart ne savent pas où se produire. Deuxième objectif du Conseil général : une salle très spécialisée, à l'acoustique de très haute qualité, 800 à 900 places, plutôt musique sacrée ; à côté, un petit ensemble avec des restaurants musicaux, des librairies musicales.

- Troisième action : la SAEM nous avons l'intérieur de l'île nous préserverons le jardin de 2 hectares dessiné par Michel Levy. Nous n'avons pas changé en la matière, mais nous voulons y rajouter un pôle cinéma. Je l'ai déjà dit ici ; nous souhaitons aussi ajouter un pôle numérique et c'est l'objet de la délibération d'aujourd'hui. Nous voulons aussi rajouter un ensemble d'équipements ou d'industries qui viendront s'implanter sur l'île pour payer de la taxe professionnelle ; il s'agit d'industrie culturelle. J'ai parlé ici de télévision, de station de radio, d'un certain nombre d'activités qui tournent autour du monde de la culture, qui viendraient s'installer sur l'île.

L'ensemble fera que l'île sera extrêmement vivante, avec des équilibres financiers, grâce à la taxe professionnelle qui sera apportée, avec une vie qui sera présente du matin jusqu'au soir. J'ai même évoqué aussi l'étude du transfert du Conservatoire à rayonnement régional, qui est en cœur de Ville aujourd'hui et qui malheureusement a besoin d'une dizaine de millions d'euros de travaux de réhabilitation. J'ai déjà rencontré un certain nombre de responsables. J'ai déjà

évoqué cela avec Patrick Devedjian. Nous pourrions insérer dans l'ensemble du pôle musical du Conseil Général notre Conservatoire à rayonnement régional. Ils auront des salles de répétition, il y aura une vraie vie. C'est cela l'île Seguin, c'est un ensemble d'équipements.

Aujourd'hui, nous vous présentons une réflexion sur l'un des équipements : le Cube d'Issy-les-Moulineaux, qui est porté par la Communauté d'Agglomération. Arc de Seine. Les cinq communes de l'intercommunalité portent ce projet du Cube et en particulier, le vice-Président de la communauté qui s'appelle Jean-Jacques Guillet, qui est Député-Maire de Chaville. Le Cube a besoin d'un deuxième souffle. C'est une opportunité extraordinaire de donner une deuxième vie à un équipement qui a déjà une réputation internationale.

L'autre mission confiée à la SAEM, était de choisir un architecte pour assurer la cohérence de tout cela. C'est le rôle de Jean Nouvel. Nous ne sommes pas en train de lancer une nouvelle étude sur l'île Seguin, pas du tout. Nous sommes en train de lancer une étude sur la faisabilité de ce bâtiment, la programmation, comment peut-on donner un deuxième souffle au Cube. De combien de mètres carrés aura-t-il besoin ? Comment pourrait-il s'insérer dans le site ? Ce sera le travail de Jean Nouvel qui nous fera des propositions.

Tout cela est parfaitement cohérent et d'autant plus que l'on marche main dans la main avec des partenaires solides : l'Etat, le Conseil Général, des partenaires privés, nos voisins de la Communauté d'Agglomération qui sont intéressés. J'ai l'impression que vous êtes tristes de cette arrivée de bonnes nouvelles. A votre place, je me réjouirais pour la ville de Boulogne-Billancourt. La Vallée de la culture, on en parle, le Président de la République en a parlé, tout le monde en parle. Le nouveau ministre de la Culture Frédéric Mitterrand, que j'ai vu mardi, m'a dit : votre projet est génial. Je vous assure, tout le monde est fasciné par notre projet de Vallée de la culture et de l'île Seguin.

Sur le projet du Conseil général, M. Cohen, n'allez pas nous refaire le coup de M. Pinault. M. Pinault est arrivé ici, il a mis 150 M€ sur la table, on a fait les difficiles, il parti. J'ai un Conseil Général qui m'apporte 140 M€, je travaille avec lui ; Voilà la seule différence qu'il y a entre vous et nous.

Ce n'est pas du tout une question d'égo d'élu, nous avons un vrai projet ambitieux qui s'inscrit dans une dynamique nationale, même internationale avec le Grand Paris. Tous ces projets s'additionnent. Cela va nous garantir une bonne desserte en métro. Je me bats là aussi avec le STIF, avec mes collègues maires, avec le Conseil général, avec le Conseil régional. Il faut remettre des transports en commun sur l'île et sur le Trapèze. C'est parce que nous aurons des projets ambitieux que nous pourrions développer les transports en communs.

Vous avez peut-être vu le schéma qui est paru dans Le Figaro ce matin. Il y a un barreau qui passe par l'île Seguin et par Boulogne-Billancourt. Nos projets avancent petit à petit, ils évoluent. Le Conseil général va voter officiellement le 23 octobre la délibération sur l'équipement musical. Il n'est pas illégitime que la Ville cède pour 1 euro symbolique ce terrain, il vaut mieux cela et avoir un bon accord. Avec derrière 140 M€, et un vrai projet porteur qui va lancer définitivement l'île Seguin. Ce sera une bonne négociation, d'autant plus que l'on pourra y inclure notre Conservatoire à rayonnement régional, et ainsi récupérer le foncier du conservatoire actuel. Nous ne sommes pas complètement fous dans l'équipe municipale, je vous rassure, M. Cohen... !

Merci de votre attention.

Mme Vouette

Cela concerne quand même un endroit assez symbolique de la ville, et pas que de la ville, du pays. Je suis quand même surprise. On vous l'a déjà dit plusieurs fois, pour nous le travail municipal, ce n'est pas vérifier dans Le Figaro tous les matins si par hasard il n'y a pas une information sur la Ville. Je suis désolée, je vous l'ai déjà dit. Vous n'arrêtez pas de me dire : "on veut", mais c'est qui "on" ? Je n'entends parler que du Conseil Général. C'est un terrain communal.

M. Baguet

Ecoutez, je ne vais pas reprendre la démonstration. Je viens de vous expliquer que l'on passait un bon accord. De temps en temps, il faut faire des concessions. Je préfère donner le terrain pour un euro au Conseil général. Il y a quand même des conditions suspensives, et des clauses.

Nous avons la chance d'avoir un équipement porteur majeur, que tout le monde nous envie. Je peux vous dire qu'il y avait de la compétition au sein du Conseil Général, des maires ont proposé des terrains gratuitement au Conseil Général. Nous avons présenté le meilleur terrain, le meilleur projet dans un ensemble. C'est ainsi que le Conseil Général nous a accordé sa confiance et va la confirmer le 23 octobre. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela va représenter en termes de dynamisme pour la ville de Boulogne-Billancourt. Dans quelques années, on ne parlera que de la Vallée de la Culture, on ne parlera que de ce qui se passe sur l'île Seguin.

Croyez bien qu'après il y aura des entreprises intéressées par ce projet. J'ai déjà beaucoup de candidatures. Nous aurons un problème de choix. C'est l'accumulation des pôles de destination qui va faire la réussite de l'île Seguin. C'est ce Cube qui va apporter une dimension nouvelle à l'ensemble culturel. Quand nous aurons notre grand complexe de cinéma sur l'île Seguin, cela va être aussi un lieu de destination. Il y a 18 000 habitants qui

vont habiter sur le Trapèze, il y a des gens à Issy-les-Moulineaux, à Meudon, de l'autre côté de la Seine. Les 18 000 habitants du Trapèze ne vont peut-être pas aller au cinéma tous les jours. S'ils ont un cinéma en face de chez eux, nous pourrions peut-être rééquilibrer l'offre culturelle de présentation des films. Il y a tellement d'offres positives. Quand je vois que vous prenez cela de façon tellement négative, je suis franchement sidéré.

Mme Vouette

C'est un sujet important, il est normal d'en débattre.

M. Baguet

C'est la troisième fois, Mme Vouette, quand même. A tous les conseils municipaux, je vous parle des projets de l'île Seguin, de la Vallée de la culture. Vous savez très bien qu'à la réunion du mois de janvier, je vous ai parlé des trois objectifs. Si, j'en suis désolé, nous aurons commis une erreur : on avait annoncé que l'on choisirait l'architecte coordinateur avant le 30 juin, il a été choisi le 7 juillet, je vous le concède.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, le problème n'est pas là. C'est quand même un projet pour Boulogne-Billancourt et je constate qu'il se passe exactement ce que l'on avait présenté l'année dernière, c'est-à-dire que nous ne sommes pas dans la SAEM, nous ne sommes pas dans l'association pour la Vallée de la culture, et vous nous demandez régulièrement au Conseil municipal d'entériner des décisions déjà prises ailleurs. Il y a peut-être une demi-douzaine de personnes dans le hémicycle qui participent à ces choix, ces réflexions, ces décisions. Je suis désolée, ce n'est pas admissible pour nous de feuilleter la presse pour savoir ce qui se trame.

M. Baguet

Ce n'est pas la presse, arrêtez ! On a parlé de tous ces sujets lors de la présentation du CRACL. Je ne me suis jamais caché. Vous étiez aux conférences de presse, aux réunions, vous participiez au jury de la SAEM avec les architectes. Vous avez les informations, la SAEM vous est ouverte, même si vous ne siégez pas au Conseil d'administration. Ne faites pas une fixation sur votre siège au Conseil d'administration.

(Discussion générale...)

M. Cohen

Il est bien normal que vous défendiez votre projet. Quand vous étiez en dehors du Conseil municipal, vous ne vous étiez pas abstenu de critiquer les nôtres. Je suis complètement dans mon rôle d'opposition quand je vous

dis que je suis d'accord ou pas d'accord.

Deuxième point : vous connaissez suffisamment bien les choses pour savoir que... et d'ailleurs, je vous ai mis en garde, je vous ai dit : "méfiez-vous des projets pharaoniques et du gargarisme de l'élu." Vous êtes bien conscient que quand on monte des projets de cette dimension, il est évident que l'engrenage ne se déroule pas aussi bien qu'on le veut. Notre rôle, c'est aussi de dire cela. Je vous concède tout l'enthousiasme dont vous faites preuve et vous devez considérer, sans agressivité, les remarques que l'on vous fait.

Troisième point : je ne voudrais que vous refassiez l'histoire. L'histoire Pinault ne se résume pas à un type qui vient avec un ballot d'argent, qui dit "je vous l'achète", et nous, on refuse. Ce n'est pas comme cela que cela s'est passé. Je vous invite à aller à la Dogana pour aller visiter le musée Pinault et vous viendrez me dire quel rapport il y avait entre la Punta della Dogana et le musée Pinault qui était envisagé. Ensuite, l'histoire ne se refait pas, certes, mais vous partez avec des grands projets, on ne connaît pas leur aboutissement.

De la même façon, vous parlez de la salle de musique, mais il y avait une salle de musique sur les projets que nous avons élaborés. Ce n'est pas tout neuf.

Le projet d'architecture contemporaine, M. Baguet, c'est un ancien projet que le Premier ministre avait à l'époque dealé dans un contexte particulièrement tendu sur l'île Seguin.

Toutes ces difficultés, je les connais. Mon résumé, c'était : méfiez-vous parce que, même quand vous cédez les choses, même si vous mettez des conditions suspensives, une fois que vous avez cédé les choses, vous laissez rentrer une influence différente à l'intérieur de la ville qui ne sera pas maîtrisée. C'est normal, le Conseil général s'occupe de toutes les communes, pas que de la nôtre. Pourquoi les autres communes n'ont pas acheté en co-partenariat avec nous, en repayant une deuxième fois les 6 M€ de terrain ? C'est cela que je n'ai pas compris. Bien sûr, cela fait petit de parler de 6 M€ par rapport à 150 M€. Mais le président du Conseil général est dans son rôle, il défend l'ensemble des communes, mais nous, nous devons aussi marquer non pas notre exclusif, nous ne sommes pas là pour faire payer une taxe pour rentrer à Boulogne-Billancourt, mais pour dire que c'était une histoire boulognaise et cela mérite que notre voix ait plus d'influence que les autres. Voilà.

M. Baguet

M. Cohen, soyez raisonnable, nous ne sommes pas en guerre avec le Conseil général, c'est un partenaire, un partenaire de proximité qui a les moyens financiers. C'est plus

positif que d'aller s'appuyer sur des hypothétiques déclarations d'un Premier ministre de l'époque qui n'avait jamais mis un centime dans le budget. Dieu sait si, à chaque fois qu'il y avait la présentation du budget de la culture, j'interpellais le ministre de la Culture en disant : où est le financement du CECC ? On n'a rien vu. Là, nous sommes vraiment dans le concret, le Conseil général s'engage.

N'ayez pas l'outrecuidance de rappeler la salle de musique. Oui, il y avait une SMAC de 24 M€ financée à 100% par les contribuables de Boulogne-Billancourt. Nous, nous apportons deux salles de musique de grande qualité, avec un ensemble derrière, et le Conservatoire à rayonnement régional, pour 140 M€. La différence, c'est que ce n'est pas nous qui payons. Entre les deux projets, je préfère le nôtre plutôt que le précédent avec 24 M€. Nous n'avions pas le financement de ces 24 M€. Je rappelle aussi le financement de la ZAC, 12 M€ payés par les contribuables pendant 13 ans. Quand j'ai dû négocier l'aspect financier avec GPSO et mes collègues maires la semaine dernière, ils m'ont dit : "les 6 M€ pendant 11 ans, 66 M€, garde-les." puisque les contribuables boulognais payaient".

Je peux vous annoncer que les 6 M€ seront payés maintenant par l'ensemble de la communauté grâce à nos négociations. De temps en temps, il vaut mieux être solidaire, avoir de vrais amis comme les communes voisines, comme le Conseil général, cela permet de s'en sortir dans les périodes un peu difficiles. Vous ne pouvez pas me rapprocher cela, je trouve cela vraiment inconséquent.

Ce n'est pas un débat, M. Cohen, franchement, ce sont des évidences, et face à des évidences, on les reconnaît.

Le projet d'art numérique sera un très beau projet. Cela intéresse beaucoup de monde, énormément de gens se passionnent pour ce projet dans le monde de la culture. Ce n'est pas une étude supplémentaire, c'est un équipement supplémentaire qui viendra s'installer dans l'île et ajouter à la richesse des équipements de l'île.

Je mets aux voix la délibération. Tout cela, c'est pour en plus demander des subventions sur un équipement culturel numérique.

La délibération n°18 est adoptée.

Vote contre du groupe @lternance.

19 - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES – MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA VILLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER UN AVENANT DE TRANSFERT.

Rapporteur : M. Fournier.

Une délibération plus modeste que nous soumettons à

vosre sagacité. Il s'agit d'autoriser le maire à signer un avenant de transfert sur le marché de fournitures de livres. Le prestataire actuel souhaite arrêter sa prestation et la transférer sur une autre société, le GIE Libr'Est qui fournit notamment la ville de Paris. La continuité est assurée. Tout le reste n'est que littérature et tant mieux pour les Boulonnais.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.

20 - MUSEE DES ANNEES 30 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN MARCHE AVEC LA SOCIETE CONCEPT FRENOY DESIGN – COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES HAUTS-DE-SEINE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION.

Rapporteur : M. Fournier.

Deux autorisations sont soumises à votre approbation dans la présente délibération.

La première concerne le musée des Années 30, unique en France au regard de ses collections dont la réputation permet à notre ville de rayonner bien au-delà de nos frontières. Aujourd'hui, nous souhaitons donner encore plus d'envergure au Musée des Années 30 en lui permettant de s'ouvrir à d'autres thématiques et d'élargir son public. C'est pourquoi nous vous proposons d'ouvrir un espace permanent dédié au design des années 20 à 50. Olivier Frenoy, designer industriel, possède une collection rassemblant plus de 1000 objets relatifs à cette période. Il se propose de mettre en dépôt à titre gracieux au Musée des Années 30 une petite partie de sa collection. Un renouvellement partiel d'objets pourra également être envisagé. Cette nouvelle section sera située au quatrième étage et présentée au public en juin 2010. La Ville aura à sa charge le coût de la scénographie ainsi que le coût du mobilier d'exposition, des frais de transport, etc. Dans la mesure du possible, nous privilégierons la réalisation en interne.

Cette convention est conclue pour 3 ans. Nous vous demandons d'autoriser le Maire à la signer avec la société Concept Design Frenoy, dont Olivier Frenoy est le gérant.

La seconde autorisation concerne le partenariat entre le Comité de Tourisme des Hauts-de-Seine et le Musée des années 30. Il s'agit d'un avenant permettant de promouvoir les autres musées de la Ville sur le même principe de partenariat, à savoir une entrée gratuite pour une entrée

payante pour le groupe démarché par le CDT 92. Merci.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe @lternance a demandé pourquoi le personnel du Musée des années 30 ne pouvait pas se charger lui-même de la scénographie, allant même jusqu'à s'interroger sur le rôle de la Direction de la culture si la Ville devait sans cesse faire appel à prestataires extérieurs. Sur ce point, il a été précisé que la mise en scène de cette exposition, comme la mise en scène d'autres expositions, requiert des compétences particulières et que dans le cas présent la convention qui est jointe au projet de délibération cadre bien le travail du prestataire et les conditions de sa rémunération.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Il s'est enquis de la motivation qui a prévalu au choix de la société CFD. Cette dernière est en fait propriétaire d'une collection spécifique de design industriel des années 20 à 50, ce qui constitue un complément intéressant aux oeuvres présentées au Musée des années 30.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.

21 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE DE MUSIQUE D'OSAKA – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Fournier.

Comme vous le savez, et vous l'avez très bien rappelé lors de la délibération numéro 18, le Conservatoire à rayonnement régional fait la fierté de Boulogne-Billancourt. Il accueille 1 400 élèves qui souhaitent s'initier et se perfectionner dans l'art musical ou chorégraphique. Il propose une formation complète depuis l'éveil des tout jeunes (à travers le Cycle d'Observation et d'Orientation Musicales ou C.O.O.M.) jusqu'aux portes des métiers artistiques avec désormais l'enseignement supérieur dispensé au sein du Pôle supérieur en partenariat avec le Conservatoire de Paris et l'université Paris IV - Sorbonne.

Soucieux de proposer à ses élèves et à ses professeurs une grande ouverture et de nombreux échanges, le Conservatoire a mis en œuvre de nombreux partenariats. Ainsi, depuis 2005 il participe activement au programme d'échange Erasmus qui concerne étudiants et professeurs à travers toute l'Europe.

Des échanges avec une université américaine "University of Minnesota Duluth, School of fine arts" ont été initiés en 2006 et ont fait l'objet d'une convention de partenariat signée en 2008.

Ces différentes initiatives visent à permettre des échanges entre étudiants et professeurs de différents horizons et nationalités. Elles permettent de partager des expériences, des savoir-faire et des connaissances musicales à l'occasion de concerts, de classes de maître, d'exposition et contribuent à l'amélioration des compétences et à l'enrichissement humain des élèves et des professeurs du Conservatoire de Boulogne-Billancourt.

Afin de poursuivre cette dynamique d'enrichissement des échanges au travers desquels les élèves vont pouvoir construire et élargir leur univers artistique, il vous est proposé une convention cadre avec le "Osaka college of music".

Le "Osaka college of music" qui a été créé en 1915, compte 1900 élèves. Cette école abrite son propre musée et son propre opéra. Le "Osaka college of music" a une excellente renommée au Japon et a développé une grande ouverture à la musique occidentale. Il accueille déjà des musiciens européens en séjour.

La convention a pour objet de développer un partenariat entre les deux établissements en favorisant les échanges entre étudiants et professeurs. Elle prévoit dans le cadre d'un échange réciproque d'étudiants la renonciation aux frais de scolarité et dans le cadre d'un déplacement individuel des facilités d'accès pédagogiques, l'étudiant prenant tous les frais à sa charge.

Pour les échanges de professeurs, l'accord sera défini au cas par cas. Il pourrait être proposé, comme dans le cadre de la convention avec Duluth, que ces échanges aient une durée maximale d'une semaine, que l'institution d'origine prenne en charge les frais de transports aériens et de transferts locaux et que l'institution d'accueil prenne en charge les frais de repas et d'hébergement.

Enfin, il convient de noter que "Les Rencontres contemporaines" inscrites en avril 2010 dans la programmation 2009/2010 du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt, auront pour thème "Europe, Japon : regards croisés". La signature par la Ville de cette convention de partenariat devrait permettre, dans le cadre du budget imparti à cette manifestation, de bénéficier de la présence d'interprètes de renommée de musique traditionnelle japonaise (joueur de shakuhachi).

Je vous propose en conséquence, d'autoriser le Maire à signer avec le "Osaka college of music", une convention de partenariat qui, pour des raisons juridiques est rédigée en français et en anglais. La présente convention sera conclue pour une durée de cinq ans.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

De même pour la commission des finances, avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Bauche

Je vous remercie, mon cher collègue, et cela me paraît tout à fait intéressant. Je vous remercie surtout d'avoir cette fois-ci joint la convention. Je vous rappelle qu'au mois de janvier dernier, nous avons voté en toute confiance l'approbation des statuts de la constitution du pôle supérieur, et vous nous aviez dit que vous nous les donneriez, on ne les a toujours pas eus. Mais là je vois que la convention est jointe et je vous en félicite.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ? On vous passera la convention.

M. Fournier

Chère collègue, les statuts du pôle Enseignement Supérieur sont toujours en cours de validation. Il y a deux villes, la Sorbonne, il y a des allers et retours, nous sommes en train de travailler dessus. Nous vous les communiquerons dès qu'ils seront finalisés.

Mme Bauche

Nous les avons votés et approuvés. S'ils sont toujours en train de se promener, on l'a peut-être fait un peu trop tôt.

M. Baguet.

Nous allons regarder. Si cela a été approuvé, c'est qu'il y a eu des réunions préalables. Il y a les statuts et après il y a peut-être un cahier des charges ou des annexes. Il faut regarder. Normalement, lorsqu'on passe au Conseil municipal, on n'approuve pas des projets de statuts, mais des statuts. Nous allons vous répondre Mme Bauche.

Indépendamment de cela, vous êtes d'accord pour que le conservatoire noue un partenariat ?

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité.

22 - FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DU COMITE DE GESTION DU

FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN POUR LES ANNEES DE GESTION 2008-2009 – APPROBATION DE LA LISTE DES OPERATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PRESENTEE AU FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN.

Rapporteur : M. Gallant.

Le Fonds d'Aménagement Urbain (FAU), institué dans chaque région par la loi SRU, a vocation à aider financièrement les communes éligibles, et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont elles font partie, pour des actions foncières et immobilières en faveur du logement social. Il est alimenté par les prélèvements sur les ressources fiscales des communes dont les efforts pour atteindre les 20 % de logements locatifs sociaux sont jugés insuffisants.

Les communes et EPCI qui soutiennent financièrement des opérations de logement social peuvent faire une demande de subvention à hauteur maximale de 50% du montant de la dépense subventionnable pour chacune de ces opérations. Le montant de la subvention attribuée pour l'ensemble de ces opérations ne peut pas dépasser 350 000 €. Je vous propose donc de soumettre au Comité de Gestion du FAU, présidé par le Préfet de Région, les opérations de logements locatifs sociaux, dont vous trouverez la liste en annexe, pour lesquelles la Ville a attribué une subvention entre le 1er novembre 2007 et le 31 octobre 2008 pour l'année de gestion 2008 et, pour l'année de gestion 2009, depuis le 1er novembre 2008.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a rappelé que la ville a touché consécutivement en 2006 et en 2007 350 000 euros au titre de ce fonds, mais la commission des finances a souligné que la ville n'avait rien perçu en 2008.

M. Gallant

Le Préfet nous soumet cette année les possibilités de percevoir ces contributions au titre de l'année 2007 et 2008 puisque l'année 2007 n'avait pas donné lieu à la présentation par le fonds de la possibilité de solliciter la subvention. En une année, nous allons récupérer deux ans de subvention.

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité.

23 - OCCUPATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DEPARTEMENTAL PAR LA FIBRE OPTIQUE COMMUNALE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS.

Rapporteur : M. Barbot.

Pour terminer, nous allons finir dans les égouts !

La Ville de Boulogne-Billancourt a investi dans l'installation d'une fibre optique reliant les principaux bâtiments municipaux à l'hôtel de ville afin de moderniser et de rationaliser les télécommunications et les transmissions de données de la mairie.

La deuxième phase de ces travaux a démarré au mois de mai 2009. A son achèvement, cinquante sites sur les soixante-six prévus seront raccordés.

Une partie de cette fibre optique, 48 mètres pour la phase une et 1 155 mètres pour la phase deux, passe par le réseau d'assainissement départemental.

L'occupation du domaine public du département des Hauts-de-Seine nécessite de signer la convention d'occupation du domaine non routier du réseau d'assainissement départemental du conseil général, qui prévoit une redevance d'un euro par an et par mètre linéaire d'alvéole câblée.

De plus, le Conseil général a confié à la société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud l'exploitation de ses collecteurs d'égouts. Au titre du suivi et de l'assistance à la descente en égout, la Ville doit également signer le protocole pour l'exploitation de réseaux de télécommunications dans les collecteurs d'assainissement départementaux, qui prévoit pour la Sevesc une indemnité annuelle d'un euro et quatre-vingt centimes par mètre linéaire la première année et quatre-vingt-dix centimes les années suivantes.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention et ce protocole. Le coût de cette occupation du domaine d'assainissement départemental ressort à 3 459,60 € la première année, et 2 285,70 € les années suivantes.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet.

Mes chers collègues, avant de nous quitter, je voudrais vous donner deux informations.

Une triste. Je voulais vous informer du décès de Alain Guéno, qui était un ancien ingénieur en chef territorial qui a servi la Ville pendant 28 ans, qui est décédé dimanche, renversé par un autobus à Paris à l'âge de 71 ans. Je suis très ému. Il a beaucoup contribué à la réalisation d'équipements sur la Ville, aujourd'hui fréquentés par des enfants, des enseignants. Je l'avais rencontré la veille, lors de l'exposition du CAP, puisqu'il s'était mis à peindre à titre privé. On avait beaucoup commenté ses œuvres.

Au nom du conseil municipal, nous tenons à présenter à sa femme Odette et à ses enfants nos sincères condoléances. Nous en reparlerons dans le BBI, nous lui rendrons l'hommage qui sied à cet homme très sympathique et très chaleureux et qui a beaucoup servi les intérêts publics des Boulonnais.

La deuxième information, qui est plus heureuse celle-ci : je voulais féliciter Monsieur Hiseni, qui est l'attaché du groupe @lternance, qui a réussi le concours d'attaché de l'ambassade du Kosovo, qui est appelé maintenant à travailler avec l'ambassadeur du Kosovo dès la semaine prochaine. Je voulais vous présenter nos sincères félicitations pour la réussite de ce concours, même si vous nous quittez. Merci et bravo.

Applaudissements.

Mes chers collègues, on se quitte. Nous nous retrouverons le 12 novembre. nous nous verrons avant pour les cérémonies du 11 novembre.

M. Bacchetta

Avant que l'on se quitte, je voulais vous signaler que le prochain stand marché se tiendra le week-end des 10 et 11 octobre.

La séance est levée à 22 heures 40

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00